ESTIMATES

Canadian International Trade Tribunal

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/28-2005
ISBN 0-660-62892-9

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

106-00842/

Canadian International Trade Tribunal

2004-2005

Departmental Performance Report

Canadian International Trade Tribunal

2004-2005

Departmental Performance Report

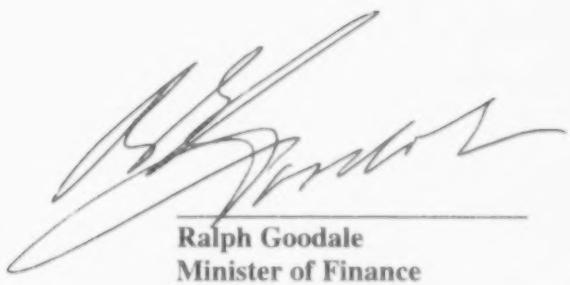

Ralph Goodale
Minister of Finance

Table of Contents

SECTION I—OVERVIEW 1
- Chairperson's Message 1
- Management Representation Statement 2
- Legislative Context 3
- Tribunal's Mission 3
- Benefits to Canadians 4
- Challenges and Risks 4
- Results and Priorities 6
- Overall Strategy of the Tribunal 7
- Resources 7
- Performance Measurement Framework 8
- Performance Indicators 9
- Summary of Performance 9
- Performance by Priority/Performance Indicator 10

SECTION II—PERFORMANCE BY PROGRAM ACTIVITY 17
- Activity No. 1—Adjudication of Trade Cases 17
- Activity No. 2—General Economic Inquiries and References 19

SECTION III—SUPPLEMENTARY INFORMATION 21
- Organizational Information 21
- Organization Structure 22
- Financial Tables 22
- Contact for Further Information and Web Site 25
- Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal 25
- List of Statutory and Tribunal Reports 25

SECTION I—OVERVIEW

Chairperson's Message

I am pleased to present the Departmental Performance Report of the Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) for fiscal year 2004-2005.

One of the Tribunal's principal objectives is to ensure that Canada's business community has access to a fair and transparent process to settle trade disputes. In so doing, the Tribunal contributes to Canada's competitiveness in the global trade environment. The Tribunal conducts trade-related injury inquiries (i.e. dumping, subsidizing, and global and Chinese safeguards), hears complaints regarding federal government procurement, and hears appeals from decisions of the Canada Revenue Agency (CRA) and the Canada Border Services Agency (CBSA). In its advisory role, the Tribunal undertakes general economic inquiries and tariff references for the Minister of Finance or the Governor in Council.

The Tribunal succeeded in issuing its decisions within statutory deadlines and maintained high quality standards in case research and analysis, despite a heavy caseload and resource pressures. However, elapsed times for producing decisions not subject to statutory deadlines have increased somewhat.

The Tribunal has maintained a strong record in terms of its decisions being upheld by national and international appeal bodies and continues to play a key role in fostering a Canadian trading system that is transparent and accessible and meets international obligations.

The Tribunal also continued to make long-term progress towards communicating electronically with parties, the key focus being on changes to its information technology infrastructure in order to ensure the security and confidentiality of information.

Finally, the Tribunal made a number of improvements to its management practices and has begun to implement key provisions of the *Public Service Modernization Act*, such as a labour-management consultation committee and an informal conflict resolution process.

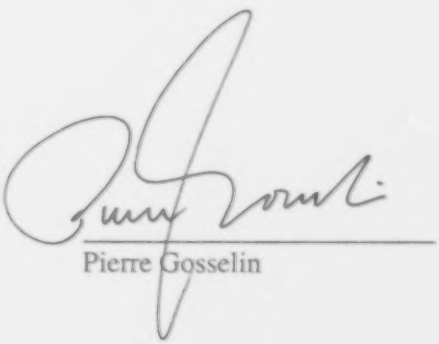

Pierre Gosselin

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Departmental Performance Report for the Tribunal.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide for the preparation of 2004-2005 Departmental Performance Reports* of the Treasury Board of Canada Secretariat.

- It adheres to the specific reporting requirements.
- It uses the approved Program Activity Architecture.
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information.
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to the Tribunal.
- It reports finances based on approved numbers from the Estimates and the Public Accounts of Canada.

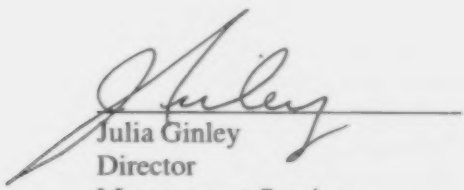

Julia Ginley
Director
Management Services

Legislative Context

The Tribunal acts as an independent, quasi-judicial, decision-making body that is accountable to Parliament through the Minister of Finance for administrative purposes only. The Tribunal is composed of up to 9 (currently 7) full-time members, including a chairperson and two vice-chairpersons, and is supported by a permanent staff of 87 persons, who are responsible for court registry functions, the research and investigation of cases, legal services to the members and staff, and corporate services. It derives its authority from the *Canadian International Trade Tribunal Act* (*CITT Act*), the *Special Import Measures Act* (*SIMA*), the *Customs Act* and the *Excise Tax Act*. Its objective is to provide a fair and efficient trade remedies system to the Canadian public and the private sector and to offer the government, through its fact-finding inquiries and standing references, the best advice available so that it can formulate strategies for making the Canadian business sector better able to provide jobs and growth in today's globalized commercial environment.

Under the *CITT Act*, the Tribunal is empowered, on complaint by an interested party or as directed by the government, to carry out import safeguard inquiries into rapid increases of foreign imports (including through special procedures for imports specifically from the People's Republic of China [China]) and to formulate recommendations to the government for dealing with them. Under *SIMA*, it conducts inquiries into whether dumped and/or subsidized imports have injured Canadian manufacturers. Pursuant to the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and *SIMA*, the Tribunal is empowered to deal with appeals from decisions of the CRA and the CBSA on various excise and customs matters. With the implementation of the *North American Free Trade Agreement* (*NAFTA*), its mandate was expanded to include reviewing bid challenges on federal government procurement matters. The Tribunal has also been designated as the bid challenge authority under the *Agreement on Internal Trade* (*AIT*) and the World Trade Organization (WTO) *Agreement on Government Procurement* (*AGP*).

Tribunal's Mission

The Tribunal's main objective is to provide the public with easy access to its services so that it can efficiently and effectively adjudicate, within tight statutory deadlines, the cases referred to it. In its **quasi-judicial role,** its caseload is comprised of:

- Unfair trade cases—inquiries under *SIMA* into whether dumped or subsidized imports have caused or are threatening to cause injury to a Canadian industry
- Safeguard cases—inquiries into whether the rapid buildup of imports from China, or from around the world, is causing injury to a Canadian industry
- Appeals of decisions of the CBSA made under the *Customs Act* and *SIMA* and appeals of decisions of the CRA under the *Excise Tax Act*
- Bid challenges—inquiries into complaints by potential suppliers concerning federal government procurement under *NAFTA*, the *AIT* and the *AGP*

The Tribunal also plays an **advisory role** for the government by conducting general economic inquiries and references, in particular:

- Safeguard cases—where the Tribunal finds serious injury to a Canadian industry, the Governor in Council may request it to recommend appropriate measures for dealing with the buildup of imports
- Tariff and general economic inquiries referred by the government—inquiries and advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance
- Standing tariff references from the Minister of Finance—investigations into requests from Canadian producers for tariff relief on imported textile inputs that they use in their production

The Tribunal obtains its operating budget through the Main Estimates process. It does not receive funds through grants and contributions or through cost recovery of its operational expenditures.

More detailed information on the Tribunal and its caseload is available on its Web site at www.citt-tcce.gc.ca.

Benefits to Canadians

Canadians benefit from the Tribunal through the enjoyment of:

- Access to fair and efficient processes for investigating complaints of economic injury from unfairly traded imports
- Protection of Canadian businesses against unfair and injurious competition
- Access to a fair and efficient process for investigating complaints of unfair government procurement decisions
- Compliance with Canada's obligations under the WTO, *NAFTA* and other trade agreements
- Reliable economic and trade analysis and advice for the government's policy-making function
- Ultimately, a fair and open trading system for individual Canadians and the Canadian business sector

Challenges and Risks

Overall, the Tribunal delivers an indispensable trade adjudication service in the face of an increasingly heavy caseload and complex environment. Highlights of specific challenges and risks faced by the Tribunal, and how the Tribunal has addressed these risks, are provided below.

- **Impact of economic factors.** The Canadian apparel and textile industries have been challenged by increasing competition from abroad, as these markets

continue to globalize and as textile and tariff quotas were removed at the end of 2004, consistent with Canada's commitments to the WTO. As part of a set of initiatives to improve the competitiveness of the Canadian industries, the Minister of Finance sent two tariff references to the Tribunal in 2004-2005.

- **Program changes.** The CBSA introduced a program to make trade remedies against the dumping and subsidizing of imports more available to small- and medium-sized enterprises. This program resulted in an increase in the number of injury inquiries at the Tribunal in 2004-2005.

- **Unpredictable caseload and increasing complexity of cases.** The Tribunal continues to face a large workload on dumping and subsidizing injury inquiries. Further, the workload associated with procurement complaints, though having decreased recently, has tripled since 1994, and the complaints have become much more complex, requiring the Tribunal to develop specific expertise in this area. The caseload is externally generated, and the Tribunal has no ability to predict or affect the volume of its intake of cases. This challenge is further exacerbated by the fact that, for key areas of its mandate (dumping and subsidizing, government procurement, safeguards and government references), its findings and determinations are subject to tight statutory or government-mandated deadlines. At the same time, the Tribunal has been faced with a reduction in its resources. During the last fiscal year, it made increased use of temporary resources, students and staff in term, contract and casual positions.

Trend in Tribunal Caseload During Last Five Fiscal Years

Case Type	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Total Caseload*	Decisions/ Reports Issued	Total Caseload*	Decisions/ Reports Issued	Total Caseload*	Decisions/ Reports Issued	Total Caseload*	Decisions/ Reports Issued	Total Caseload*	Decisions/ Reports Issued
SIMA Activities	30	21	23	15	30	30	23	18	34	18
Appeals	310	58	268	59	277	25	259	89	289	108
Economic, Trade, Tariff and Safeguard Inquiries	14	9	7	3	16	5	16	10	10	5
Procurement Review Activities	87	28	99	32	94	35	101	31	74	19
Total	441	116	397	109	417	95	399	148	407	150

** Total caseload includes cases brought forward from the previous fiscal year and cases received in the fiscal year.*

- **Prevalence of electronic communications in courts and tribunals.** Increasingly, parties (and their counsel) appearing before the Tribunal expect to be able to interface with it electronically, as they now do with the courts and other tribunals. This includes the ability to submit applications and supporting documentation electronically, to access case information electronically and to be able to communicate with the Tribunal and other parties electronically and securely. During 2004-2005, progress was made in preparing the infrastructure to allow for the secure electronic transfer of information to and from the Tribunal

and in updating the Tribunal's case management system (ToolKit) with a view to enabling parties to have electronic access to case information. The next stage will be to enable parties to file documents electronically. Ultimately, the aim is to provide remote access to Tribunal case information.

- **Ensuring the continuity of the Tribunal's expertise.** The Tribunal's workforce is highly specialized, having developed its competencies over a number of years. During the fiscal year, a number of senior and knowledgeable personnel retired. Consequently, the Tribunal devoted significant time to the recruitment of key management positions, replaced three members of the senior management team and continues to maintain a strong focus on training and human resource planning.
- **Managing with fewer resources.** During the fiscal year, the Tribunal's resource levels were reduced by $179,000 as part of government-wide austerity measures. This reduction was coupled with a significant increase in the workload in recent years—the number of decisions and reports issued by the Tribunal increased by nearly 40 percent during the last two fiscal years compared to the three preceding fiscal years. Moreover, government constraints on the hiring of new staff delayed the replacement of staff who left the Tribunal during 2004-2005. This impeded its ability to service its caseload and required the Tribunal to rely increasingly on temporary staff, staff overtime, less experienced staff to conduct investigations, with less time available for training, process improvement, and changes to rules and practices.

Results and Priorities

The Tribunal has a single strategic outcome:

Fair, timely and effective disposition of international trade cases and government-mandated inquiries in various areas of the Tribunal's jurisdiction.

The result to be achieved in support of this strategic outcome is that the Tribunal's decisions and recommendations are fair and impartial (and are viewed as such by stakeholders) and are published in a timely way (in terms of quality and meeting statutory and internal deadlines).

Under the new Program Activity Architecture, the Tribunal has two activities that contribute to the above result. These are: adjudication of trade cases (quasi-judicial role) and general economic inquiries and references (advisory role).

The Tribunal's priorities have remained the same for a number of years. These are to: process cases within legislative deadlines/quality standards; improve service through technology; and improve Tribunal management practices.

The relationship between the activities, priorities, result and strategic outcome is summarized in the chart below.

Overall Strategy of the Tribunal

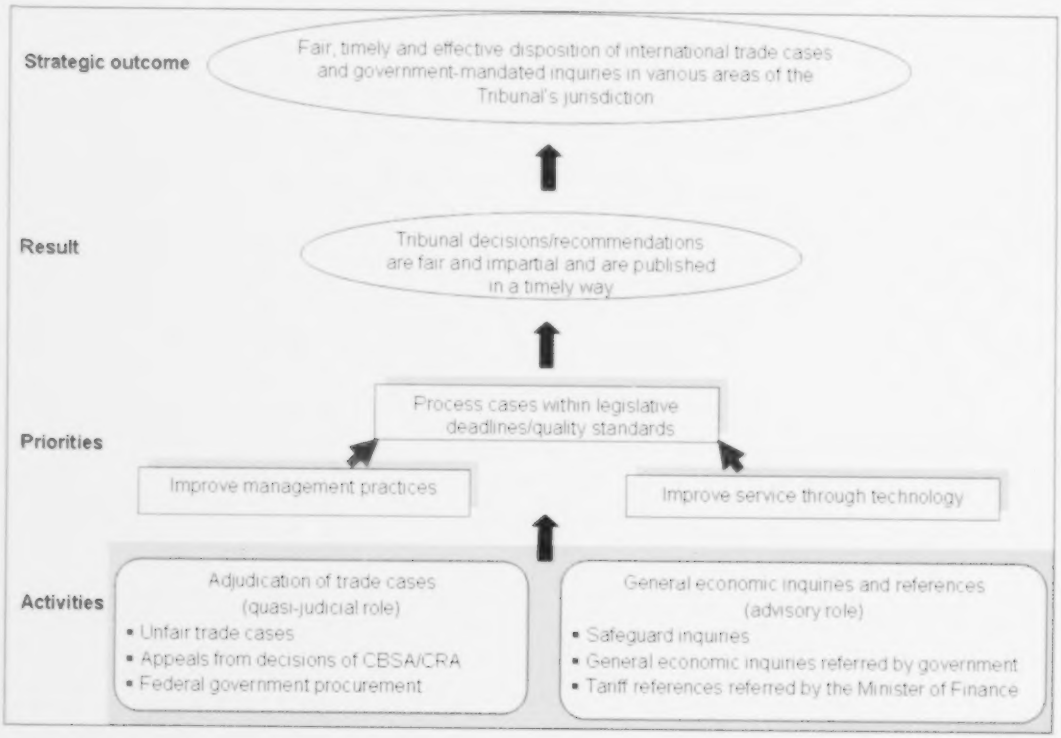
Strategic outcome
Fair, timely and effective disposition of international trade cases and government-mandated inquiries in various areas of the Tribunal's jurisdiction
Result
Tribunal decisions/recommendations are fair and impartial and are published in a timely way
Priorities
Process cases within legislative deadlines/quality standards
Improve management practices
Improve service through technology
Activities
Adjudication of trade cases (quasi-judicial role)
• Unfair trade cases
• Appeals from decisions of CBSA/CRA
• Federal government procurement
General economic inquiries and references (advisory role)
• Safeguard inquiries
• General economic inquiries referred by government
• Tariff references referred by the Minister of Finance

Resources

The Tribunal's resources during 2004-2005 are summarized below. As noted earlier, the government placed constraints on the hiring of new staff during 2004-2005. As a result, the Tribunal incurred delays in replacing the persons who had left the Tribunal during the fiscal year and, therefore, spent less on salaries than planned. However, this funding allocation was used to hire temporary help and contract staff and to support other essential activities of the Tribunal.

Total Financial Resources (thousands of dollars)

Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
9,815	10,095	10,068

Total Human Resources (FTE)

Planned	Actual	Difference
94	84	10

As stated in its Report on Plans and Priorities for 2004-2005, the Tribunal previously had one business line—to act as an administrative court for dumping and subsidizing inquiries, appeals from CRA and CBSA decisions on excise and customs matters, and procurement complaints, and as an advisor to the government or the Minister of Finance on a broad range of trade, economic or tariff-related matters. The relationship between the new program activities and the previous business line, in terms of resources, is summarized in the chart below.

Relationship Between Prior Business Line and New Program Activities (thousands of dollars)

	2004-2005		
	Adjudication of Trade Cases (quasi-judicial role)	**General Economic Inquiries and References (advisory role)**	**Total**
Related Financial Information: **CITT**			
Main Estimates	9,605	210	9,815
Planned Spending	9,605	210	9,815
Total Authorities	*9,186*	*909*	*10,095*
Actual Spending	9,185	883	10,068

Performance Measurement Framework

The Tribunal has developed performance indicators as part of its planning and reporting framework in order to measure performance. These performance indicators are summarized in the chart below. The indicators are at an initial stage of development and will continue to be refined over time, as the Tribunal gains experience in their application.

Performance Indicators

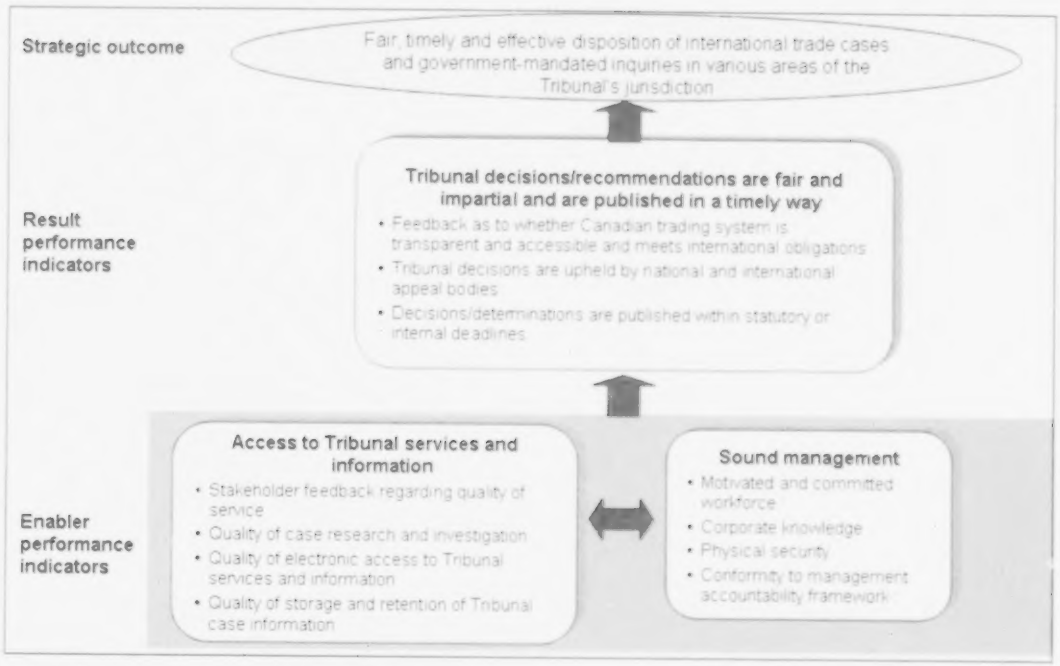
Strategic outcome
Fair, timely and effective disposition of international trade cases and government-mandated inquiries in various areas of the Tribunal's jurisdiction
Result performance indicators
Tribunal decisions/recommendations are fair and impartial and are published in a timely way
• Feedback as to whether Canadian trading system is transparent and accessible and meets international obligations
• Tribunal decisions are upheld by national and international appeal bodies
• Decisions/determinations are published within statutory or internal deadlines
Enabler performance indicators
Access to Tribunal services and information
• Stakeholder feedback regarding quality of service
• Quality of case research and investigation
• Quality of electronic access to Tribunal services and information
• Quality of storage and retention of Tribunal case information
Sound management
• Motivated and committed workforce
• Corporate knowledge
• Physical security
• Conformity to management accountability framework

Summary of Performance

An overall assessment of the Tribunal's performance is provided below based on its three ongoing priorities.

The Tribunal issued sound decisions within the statutory deadlines, despite a heavy caseload. Some delays were incurred in appeal decisions, which are not subject to statutory deadlines. Decisions that were challenged were, for the most part, upheld by appeal bodies. Further details are provided in the pages that follow.

The Tribunal continues to make progress in providing external parties access to Tribunal services and information electronically, with the ultimate aim of enabling parties to file electronically with full protection of the security and confidentiality of the information.

Finally, the Tribunal made a number of improvements to its management practices, particularly in the area of human resources management.

Summary of Performance in Relation to Strategic Outcome and Priorities

Strategic Outcome	2004-2005 Priorities	Type	Current Status	Overall Assessment
Fair, timely and effective disposition of international trade cases and government-mandated inquiries in various areas of the Tribunal's jurisdiction	Process cases within legislative deadlines/quality standards	Ongoing	Met	• Issued decisions as per statutory deadlines • Some delays in issuing appeal decisions, which are not subject to statutory deadlines • Tribunal decisions that were challenged were upheld by appeal bodies • Continued to meet international obligations
	Improve service through technology (e.g. Government On-Line [GOL])	Ongoing	Not yet fully met	• Communicating with parties via e-mail • Posting of questionnaires on the Internet for more timely access • Web access to e-mail by staff
	Improve management practices (e.g. Modern Comptrollership, Internal Audit Program)	Ongoing	Not yet fully met	• Began implementation of *Public Service Modernization Act* • Updated financial delegation instrument • Integrated financial systems • Improved security • Established planning and reporting framework • Review of human resource function • Enhanced CITT governance framework • Established performance framework

Performance by Priority/Performance Indicator

Highlights of the Tribunal's performance in relation to each of the three priorities and its performance indicators are described below.

Priority 1: Processing cases within legislative deadlines/quality standards

The key ongoing priority of the Tribunal is to hear cases and make sound decisions expeditiously on matters that fall within its jurisdiction pursuant to acts of Parliament, particularly cases that have legislative deadlines. In doing so, the Tribunal has strived to respect timelines and maintain the quality of its findings, determinations and recommendations. Specific achievements include the following.

- **Decisions were issued as per statutory deadlines.** All decisions/determinations subject to statutory deadlines (i.e. dumping and/or subsidizing and procurement complaint cases) were issued within the established statutory deadlines. However, in some procurement cases, the statement of reasons providing the detailed judgment, and the translation of the determination and statement of reasons, were issued at a later date.
- **Elapsed times for the production of appeal decisions, which are not subject to statutory deadlines, increased somewhat.** The Tribunal has adopted an informal, voluntary standard of publishing appeal decisions within 120 days of the hearing, given that there is no statutory deadline in place. To achieve this deadline, the Tribunal strives to maintain a strong discipline of case management and tracking to ensure compliance with milestones and to ensure the optimal

scheduling and use of staff resources between investigations. Unfortunately, due to the added workload in the case work under statutory deadlines and internal resource pressures, elapsed times **for producing decisions** increased during 2004-2005.

- **Tribunal decisions were nearly all upheld by national and international appeal bodies.** An indicator of the soundness of Tribunal decisions is the number of decisions that are upheld. During 2004-2005, only a small number of decisions were allowed by the Federal Court of Appeal; in particular, three decisions regarding appeals under the *Customs Act* and the *Excise Tax Act*, and four decisions relating to its bid challenge authority for federal government procurement under *NAFTA* and the *AIT* were reversed.

- **The Canadian trading system is perceived to be transparent and accessible and meets international obligations.** The WTO publishes comments every two years, through its Trade Policy Review mechanism, on whether Canada and the Tribunal have fostered a fair and open trading system that is transparent and accessible and meets international obligations. In its Trade Policy Review for Canada, the WTO, in 2003, characterized Canada's trade regime as amongst the "world's most transparent and liberal". The next WTO Trade Policy Review for Canada will take place in 2006.

- **Stakeholder feedback regarding quality of service was positive.** The level of satisfaction of stakeholders with the Tribunal's procedures and guidelines entails a number of considerations, for example, the response time with regard to requests for information, the effectiveness of the Tribunal's procedures and the overall efficiency of the adjudication process. Stakeholder feedback on the procedures and rules is obtained through the Bench and Bar Committee (the Committee). The Committee serves as a forum to discuss procedural issues of common interest. It is composed of lawyers nominated by the Canadian Bar Association and the Department of Justice and trade consultants invited by the Tribunal. The Committee held one meeting during 2004-2005. This meeting of the Committee provided an opportunity for participants to present their views about the Tribunal's processes and procedures. Proposed changes included the timing of *SIMA* hearings, the necessity of oral hearings in procurement cases, and the electronic transmission of Tribunal directions and decisions.

  Because of the volume of the caseload in 2004-2005, there was little opportunity for staff to update practice rules, notes and guidelines. Although there were significant changes to Tribunal practices in a number of areas, including public interest reviews and interim reviews, none of the rules, notes or guidelines were changed during 2004-2005. As a result, there was no consultation with stakeholders on updated procedures and processes.

- **High quality standards were maintained in case research and analysis despite resource pressures.** The Tribunal continued to bring staff expertise together around each case through multi-disciplinary and cross-functional teams to ensure the highest level of expertise appropriate to each case. It also

implemented rigorous quality controls for each case through internal peer review approvals, editing of research reports and evaluations at the end of each case.

Significant improvement was made in releasing staff reports, where appropriate, in both official languages and posting the public versions of the staff reports on the Tribunal's Web site. Research reports were found, by the members and parties, to be objective and accurate. Moreover, the communication of the information in the reports was as transparent as possible, while ensuring the protection of proprietary business information.

Priority 2: Improving service through technology

The Tribunal has made significant efforts to improve the delivery of services to parties and their counsel by leveraging information technology for better, faster and more efficient service. For a number of years, it has undertaken initiatives to improve electronic access to information by both internal users (members and staff) and external users (litigants and their counsel).

- **Work to provide electronic access to Tribunal services and information was ongoing.** During 2004-2005, project plans were developed and further steps undertaken with the ultimate objective to automate and integrate all the information around a case and to provide full electronic filing once confidentiality and legal issues have all been resolved. For example, progress was made during 2004-2005 to enable industry to complete questionnaires online, with the goal of eventually automating the analysis of the results of the questionnaires. At the moment, questionnaires are downloaded from the Tribunal's Web site and submitted to the Tribunal in paper format.

  The Tribunal has also made improvements to its Web site in order to better communicate with various groups of stakeholders and the public. For example, the Web site is used to communicate and distribute documents, thus significantly enhancing the quality of service to those participating or interested in Tribunal cases. The Web site allows users to register, free of charge, for a subscriber alert service that informs them when new documents are posted, to download a procurement complaint form, a Chinese safeguard complaint form and a request for exclusion form, and to download and complete electronic versions of Tribunal questionnaires. Moreover, staff reports for references and global safeguard inquiries are available on the Web site. A repository of all Tribunal documents also allows for research into past decisions.

- **Storage and retention of case information are being improved.** A priority for the Tribunal is to implement e-life cycle management of case files. The Tribunal obtained GOL funds of $136,000 ($68,000 in 2004-2005 and $68,000 in 2005-2006) to apply the Management of Government Information (MGI) Policy to *SIMA* case files in partnership with the CBSA. Work began during the fiscal year to develop the requirements and plan for the e-life cycle management of *SIMA* case files (as a single file), using electronic document management systems to provide the parties information sharing, controlled and secure electronic access, protection of confidential information, tracking and document search capabilities.

Tasks carried out included identifying requirements for the e-life cycle management of *SIMA* case files, developing a plan for implementing a document management system, identifying improvement opportunities and developing a methodology for managing case files from a business and archival perspective. The Tribunal also implemented the common look and feel requirements as per the Government Web Standard.

- **Communications with the public were improved.** The Tribunal continued to provide public accessibility to information, including offering services to the public in both official languages, information regarding its mandate and procedures, over-the-counter services, written and oral communications with the public and the efficient processing of documents relevant to eventual proceedings before the Tribunal. In a number of *SIMA* cases, parties were not represented by counsel; consequently, the secretariat was required to pay special attention to their needs and provide them guidance on the Tribunal's administrative and judicial process.

Priority 3: Improving management practices

The Tribunal continued to improve its management practices, building on the results of the capacity assessment of its management practices completed in 2003-2004, and the subsequent action plan developed during 2004-05. The following are some specific achievements.

- **The *Public Service Modernization Act* is being implemented.** The *Public Service Modernization Act* is bringing about changes in the way the federal public service hires and manages its employees. As is the case government-wide, the Tribunal began, during 2004-2005, to align its human resource practices with the requirements of the act. Awareness sessions were carried out to brief senior management and employees on the new *Public Service Modernization Act*. A labour-management consultation committee and informal conflict resolution process were established as per the requirements of the *Public Service Labour Relations Act* that came into effect on April 1, 2005. A detailed action plan was developed to prepare for implementation of the *Public Service Employment Act*. The Tribunal also carried out an in-depth review of the human resource function, which resulted in a number of recommendations to ensure that the Tribunal meets all the requirements of the *Public Service Modernization Act*.
- **The development and maintenance of corporate knowledge were put on hold.** Maintaining continuity in the corporate knowledge of the Tribunal among staff requires a sustained focus on documenting procedures, training, recruitment, and human resource and succession planning. In 2004-2005, the volume of case work overwhelmed the available staff. As a consequence, priority was placed on meeting the deadlines for case work and maintaining a high quality standard of work. Documentation on procedures, practice notes and guidelines was consequently put on hold. Recruitment was focused on meeting immediate needs through the use of temporary and contract staff. By necessity, the Tribunal was not able to devote the necessary effort to the orientation of new staff and training

of new and existing staff on even the essential items of corporate knowledge and values.

- **Business continuity is being addressed.** The Tribunal carried out a Threat and Risk Assessment (TRA) for the Tribunal as a whole, which will be used to develop an action plan and a business continuity and emergency plan. It also conducted an in-depth technical vulnerability assessment of its information technology infrastructure.
- **Security was improved.** The Tribunal made improvements to its physical security, by creating a central directory for incident reports, updating identity cards, completing the move from access codes to proximity cards, and reviewing incoming and outgoing employee processing.
- **The internal audit program was partially implemented.** The Tribunal's policy on internal audit and risk-based internal audit plan, developed during 2003-2004, were put on hold pending developments at the Treasury Board of Canada Secretariat regarding internal audit for small agencies. Nevertheless, the Tribunal carried out a review of the human resource function during 2004-2005, and plans to conduct a similar review of the financial function during 2005-2006.
- **The financial delegation instrument was reviewed and updated.** The Tribunal reviewed and updated its financial signing authorities. Responsibility centre managers now have a better understanding of the scope of their financial authorities.
- **The Tribunal's financial systems were integrated.** Three separate Tribunal systems (procurement, asset management, salary management) have now been integrated into the GX financial system. This has reduced the requirement for duplicate entries and maintenance costs and will, in the long term, ensure better data integrity and provide more timely information to managers.
- **Proactive disclosure requirements were implemented.** As per government-wide requirements, the Tribunal added to its Web site information on travel and hospitality expenses for selected senior officials; contracts entered into by the Tribunal for amounts over $10,000; and the reclassification of positions.
- **Planning and reporting framework was developed.** The Tribunal developed a planning and reporting framework in order to establish a more cohesive internal planning process and meet external reporting requirements of the Government's expenditure management system. It also revised its budgeting and forecasting process.

A summary of the Tribunal's performance for each of its performance indicators is presented below, based on a five-level performance scale (major gap, below target, approaching target, at target and above target). The shaded area represents the Tribunal's assessment of its performance during 2004-2005.

Summary of Tribunal Performance in Relation to Performance Indicators

Performance indicator	Performance Scale				
	Major Gap	Below Target	Approaching Target	At Target	Above Target
Decisions/ determinations are published within statutory or internal deadlines	A number of case deadlines were missed.	Most statutory deadlines were met. Time lapse for non-statutory cases exceeds target, and backlog is above norm.	All decisions issued as per statutory deadlines. Not all non-statutory deadlines were met. Time lapse for non-statutory deadlines is stable, and backlog is stable or decreasing.	All statutory and non-statutory deadlines were met. Overall time lapse for non-statutory deadlines is decreasing.	Case processing time is less than targeted. Overall time lapse for processing cases is decreasing. Backlog is minimal.
Tribunal decisions are upheld by national and international appeal bodies	A large number of Tribunal decisions are subject to an application for judicial review.	A large number of decisions are overturned by appeal bodies, which has resulted in changes to rules and procedures.	A small number of decisions are overturned by appeal bodies.	No decisions overturned by appeal bodies due to judicial review.	No decisions are subject to an application for judicial review.
Feedback as to whether Canadian trading system is transparent and accessible and meets international obligations	Canadian trading system has low level of credibility internationally.	WTO has expressed concerns about Canadian trading system. This is hurting reputation and Canadian trading system and impeding trade discussions.	WTO has expressed some minor concerns about openness of Canadian trading system.	Canadian trading system is perceived to be fair and open and to have high level of transparency and accessibility. Canada is perceived to have met its international obligations.	Tribunal has helped Canada to develop high level of credibility in international trade community and negotiations.
Stakeholder feedback regarding quality of service	High frequency of complaints. No survey of stakeholder satisfaction.	Informal feedback is received from stakeholders. Some complaints and concerns. Specific client issues are being addressed.	Positive stakeholder feedback received informally. Complaints are minimal. Some errors, but corrected before they affect external stakeholders.	High stakeholder satisfaction. Issues are resolved quickly. Responsive and efficient service. Good access to information. Few errors.	High stakeholder satisfaction as per stakeholder surveys. Many examples of positive feedback received.
Quality of case research and investigation	Major rewrites were required of staff research reports after their release. Members were critical of quality of research reports. Parties had major objections to factual content of research.	Significant rework was required after the release of staff reports. Member feedback was not always positive. Parties had concerns about inaccuracies.	Some changes were made to reports after release. Not all reviews met quality expectations. Members generally provided positive feedback. Few factual corrections identified by parties.	Some minor changes required to reports after release to reflect updates and revisions made by parties. Members provided positive feedback to most reports. No factual inaccuracies identified by parties.	Members and parties provided very positive feedback on a number of cases regarding research and analysis. Quality exceeded expectations.
Quality of electronic access to Tribunal services and information	Paper filing of cases only. Public has access to Web site for general information. Internal processes are mainly paper based.	External users have limited access to Tribunal services electronically. Electronic services are cumbersome and time consuming. Little or no integration between electronic services and Tribunal systems. Security of information cannot be guaranteed.	Some electronic services are accessible to external users. Secure electronic document transfer. External/internal users have electronic access to most current case information. Partial integration between electronic services and Tribunal systems.	Electronic services are easily accessible to external users. Security measures are in place. Good access to case information electronically. Case information is shared electronically between the parties. Electronic services are closely integrated with Tribunal systems.	Latest technology in place. Full integration between electronic services and Tribunal systems. Extensive system flexibility. Electronic services are adaptable to different user technical environments.

Performance indicator	Performance Scale				
	Major Gap	Below Target	Approaching Target	At Target	Above Target
Quality of storage and retention of Tribunal case information	Only partial case information is available and is in paper format only. Information is often not up-to-date. Reliability issues re content and/or system. High number of complaints from stakeholders.	Relevant case information is available in mostly paper format and can be difficult to access. Not all information is up-to-date and accurate. Delays in obtaining information. Complaints have been received from stakeholders about wanting better access to information.	Relevant case information is available in mostly paper format. Strong demand for information. Most information is up-to-date or accurate. Some system enhancements are required. Information is partially available on Web. Few complaints.	Case information is readily available in electronic format. Information is up-to-date, complete and accurate. User-friendly interface. Information is maintained and reported in a consistent format. Stakeholders are satisfied. No complaints.	Stakeholders are able to immediately access all case information on a self-serve basis, using latest Web interfaces. Case management system reflects latest technology and is integrated with e-filing and document management.
Motivated and committed workforce	Motivated and committed workforce	Results of employee surveys are below norm. High turnover rate and/or absenteeism compared to other departments/ agencies. Morale issues exist.	Employee satisfaction levels are below norm. Turnover is high. Efforts are underway to improve employee satisfaction and retention. Some grievances and employee relations issues.	Employee satisfaction has been improving as per survey results. Staff retention is close to target levels. Staff has access to learning and development opportunities.	Consistently satisfactory results in employee surveys. Staff retention is within target levels. Positive employee feedback re work environment. Strong internal communications.
Corporate knowledge	Processes are not documented. No standardized approach. Historical information is limited.	Staff has access to policies, processes and guidelines on Intranet, but they are not up-to-date. Historical information is difficult to access. Significant gaps exist in capabilities.	Staff has access to policies, processes and guidelines on Intranet (about 60%). Historical information is available but is dispersed. Duplication in tools available.	Staff has access to policies, processes and guidelines on Intranet (over 80%). Good access to tools. Historical information is easily accessible. Strong orientation program for new staff.	Staff has ready access to policies, processes, guidelines, tools and historical information from desktop. Strong focus on learning, succession planning and staff development.
Physical security	Security assessment is out of date. Responsibility for security is unclear. Limited awareness among staff.	Some significant security incidents. Security gaps exist and are being addressed. Inconsistent awareness among employees of security requirements.	No major security incidents. Some minor security gaps identified and being addressed. Security program has been implemented. Responsibilities are clear.	No major security incidents. Security level is considered sufficient as per TRA. Employees have high degree of awareness of security requirements. Training provided.	No security gaps identified by TRA. No security incidents.
Conformity to management accountability framework(MAF)	MAF expectations have been met for only one or two elements. Management practices need to be put in place.	MAF expectations have been met for roughly half of 10 elements. Management practices for other elements are still at the developing stage.	MAF expectations have been met for most elements. Improvement projects are ongoing. Improvement projects are on time and within budget.	MAF expectations have been met for all 10 elements. Management practices are assessed on a yearly basis. Focus is on continuous improvement.	MAF expectations have been met for all 10 elements, and have been exceeded for some elements.

SECTION II—PERFORMANCE BY PROGRAM ACTIVITY

Described below, for both program activities, are the performance results achieved by the Tribunal during 2004-2005, and how the Tribunal's plans and priorities discussed earlier supported the achievement of these performance results.

Activity No. 1—Adjudication of Trade Cases

The adjudication of trade cases is a quasi-judicial activity that includes unfair trade cases, appeals from decisions of the CBSA and the CRA, and bid challenges relating to federal government procurement. The Tribunal strives to make decisions that are fair and impartial and published in a timely way.

Financial Resources
(thousands of dollars)

Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
9,605	9,186	9,185

Human Resources (FTE)

Planned	Actual	Actuals
92	76	16

Highlights of key performance results achieved include the following.

- **Decisions were published within statutory deadlines.** The Tribunal's decisions regarding dumping and/or subsidizing and procurement complaints are subject to statutory deadlines. In 2004-2005, 37 decisions were issued covering these two areas of the Tribunal's mandate, including 18 *SIMA* decisions and 19 procurement decisions. All determinations were issued within statutory deadlines. The Tribunal has implemented strong case management controls to ensure that it is able to meet these deadlines and does extensive tracking of the status of cases to ensure close adherence to prescribed deadlines. Detailed reports also exist on the status of cases.

- **There were some delays regarding internal deadlines.** There is no statutory deadline imposed for the decisions on appeals of CBSA and CRA decisions. However, the Tribunal has adopted an informal, voluntary standard of issuing such decisions within 120 days of the hearing of an appeal. Management monitors these files closely to ensure that, to the greatest extent possible, the Tribunal adheres to this standard. Given the added workload in the case work under statutory deadlines, delays have increased for these cases subject to internal deadlines.

A review of the appeals heard in 2004-2005 shows that the Tribunal met its target of issuing decisions within 120 days of the hearing in less than half of the cases (41 percent). The balance of the decisions issued averaged 146 days and decisions have yet to be issued in 41 percent of the cases heard in that year.

A review of all the appeal decisions issued in 2004-2005 in cases where hearings were held shows that the Tribunal met its target of 120 days in half of the cases (52 percent). The balance of the decisions were issued within 175 to 357 days of the hearing, for an average of 188 days.

- **A small number of Tribunal decisions were challenged, and they were, for the most part, upheld by national and international appeal bodies.** An indicator of the soundness of Tribunal decisions is the number of decisions that are upheld. Tribunal decisions on dumping and subsidizing matters may be reviewed by the Federal Court of Appeal or a binational panel under *NAFTA* in the case of a decision affecting U.S. and/or Mexican goods. WTO member states whose goods are affected by a Tribunal decision may also initiate dispute settlement proceedings under the WTO *Understanding on Rules and Procedures Governing the Settlement of Disputes*, if they believe that the Tribunal's procedures violated the WTO *Agreement on Implementation of Article VI of the General Agreement on Tariffs and Trade 1994*. Tribunal decisions on appeals may be appealed to the Federal Court of Appeal or, in the case of the *Excise Tax Act*, the Federal Court. The Tribunal monitors whether its decisions have been the subject of applications for judicial review or appeals before these bodies. It determines, based on the issues raised in these applications, whether it will seek intervener status before the Federal Court of Appeal. It is automatically a party in any binational panel review under *NAFTA*. The results of appeals are highlighted below.

  - ***SIMA.*** Of the 18 cases investigated by the Tribunal pursuant to *SIMA* during 2004-2005, 3 decisions were challenged before the Federal Court of Appeal and 1 before a *NAFTA* binational panel. One appeal to the Federal Court of Appeal and the appeal to the NAFTA binational panel were withdrawn, and 2 other appeals to the Federal Court of Appeal were outstanding at the end of the fiscal year. As for Tribunal decisions issued in the previous fiscal years that were appealed to the Federal Court of Appeal, 1 was dismissed, and another was discontinued. No Tribunal decisions were submitted to a WTO dispute settlement panel by a WTO member state.

  - **Customs and Excise.** The Tribunal issued 20 decisions during 2004-2005 regarding appeals under the *Customs Act* and the *Excise Tax Act*. Five were appealed to the Federal Court of Appeal, and they were all still outstanding at the end of the fiscal year. As for the appeals of decisions issued in previous fiscal years, 1 application was discontinued, 5 were dismissed, and 3 were allowed.

  - **Procurement.** Of the 19 cases determined on merit pursuant to the Tribunal's bid challenge authority for federal government procurement under *NAFTA* and the *AIT*, 3 determinations were challenged at the Federal Court of Appeal.

One was withdrawn, and 2 challenges were in progress at the end of the fiscal year. As for applications for judicial review regarding Tribunal determinations from previous fiscal years, 4 applications were dismissed, 3 were discontinued, 1 was withdrawn, and 4 were allowed.

- **Feedback on whether Canada's trade remedies system is transparent and accessible and meets international obligations.** As noted earlier, the WTO publishes comments every three years, through its Trade Policy Review mechanism, on whether Canada and the Tribunal have fostered a fair and open trading system that is transparent and accessible and meets international obligations. The latest Trade Policy Review for Canada by the WTO in 2003 characterized Canada's trading regime as amongst the "world's most transparent and liberal".

Activity No. 2—General Economic Inquiries and References

General economic inquiries and references are advisory activities of the Tribunal. These include safeguard inquiries, general economic inquiries referred by the government and tariff references referred by the Minister of Finance. The Tribunal strives to make recommendations that are fair and impartial and published in a timely way.

Financial Resources
(thousands of dollars)

Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
210	909	883

Human Resources (FTE)

Planned	Actual	Difference
2	8	-6

Key performance results achieved are similar to those outlined above and include the following.

- **Tribunal reports were published within statutory or government-mandated deadlines.** Tribunal decisions regarding tariff references and economic and safeguard inquiries are subject to government-mandated deadlines. In 2004-2005, one report was issued covering these two areas of the Tribunal's mandate. It was issued within the government-mandated deadline.
- **No appeals were made of Tribunal determinations and recommendations for general economic inquiries and references.** An indicator of the soundness of Tribunal determinations and recommendations is the number of determinations that were appealed and upheld, i.e. whether applications are dismissed or discontinued by appeal bodies. No such appeals were made.

SECTION III—SUPPLEMENTARY INFORMATION

Organizational Information

The Tribunal is an independent, investigative and quasi-judicial decision-making body that reports to Parliament through the Minister of Finance.

Under the *CITT Act*, the Tribunal is composed of up to nine full-time members, including a chairperson and two vice-chairpersons, who are appointed by the Governor in Council for a term of up to five years. The Chairperson is the Chief Executive Officer responsible for the assignment of cases to the members and for the management of the Tribunal's workload and resources.

The members of the Tribunal are supported by a permanent staff of 87 people. Its principal officers are:

- the **Secretary**, responsible for relations with the public and parties, the court registry functions of the Tribunal, editing and translation of Tribunal decisions and reports, and relations with other government departments and other governments;
- the **Director General, Research**, responsible for the investigative portion of inquiries, the economic and financial analysis of firms and industries, the investigation of complaints by potential suppliers concerning any aspect of the procurement process and other fact finding required for Tribunal inquiries;
- the **General Counsel**, responsible for the provision of legal services to the members and staff of the Tribunal; and
- the **Director, Management Services**, responsible for corporate services such as human resource management, financial management, information technology, material management, accommodation and administrative services, security and for relationships with the central agencies on all matters relating to administrative policy and procedure.

Organization Structure

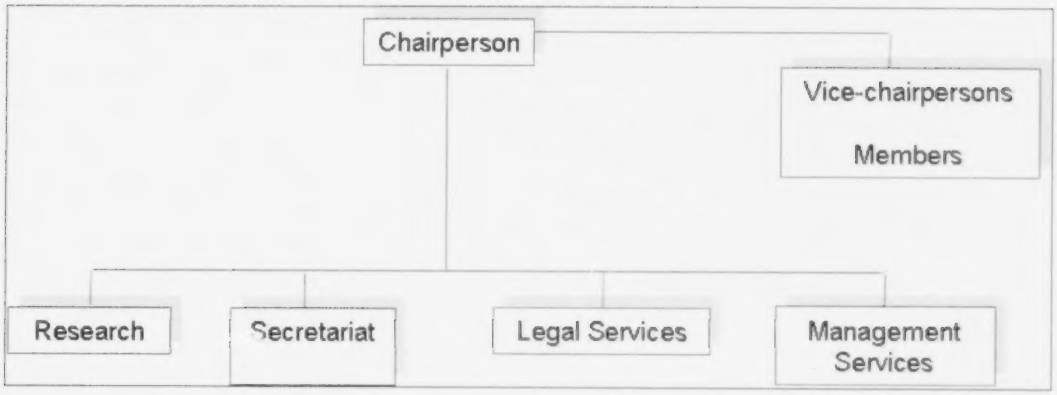

Financial Tables

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (including full-time equivalents)

(thousands of dollars)	2002-2003 Actual	2003-2004 Actual	2004-2005 Main Estimates	2004-2005 Planned Spending	2004-2005 Total Authorities	2004-2005 Actual
Adjudication of Trade Cases	9,232	9,054	9,605	9,605	9,186	9,185
General Economic Inquiries and References	894	270	210	210	909	883
Total	**10,126**	**9,324**	**9,815**	**9,815**	**10,095**	**10,068**
Total	10,126	9,324	9,815	9,815	10,095	10,068
Less: Non-respendable Revenue	(2)	-	-	-	-	-
Plus: Cost of Services Received Without Charge	2,149	2,293	-	2,389	-	2,372
Net Cost of Department	**12,273**	**11,617**	**9,815**	**12,204**	**10,095**	**12,440**
Full-time Equivalents	**90**	**87**	**94**	**94**	**94**	**84**

Table 2: Use of Resources by Program Activities (thousands of dollars)

2004-2005								
	Budgetary						Plus: Non-Budgetary	
Program Activity	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total: Gross Budgetary Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total: Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	Total
Adjudication of Trade Cases								
Main Estimates	9,605			9,605		9,605		9,605
Planned Spending	*9,605*			*9,605*		*9,605*		*9,605*
Total Authorities	9,186			9,186		9,186		9,186
Actual Spending	*9,185*			*9,185*		*9,185*		*9,185*
General Economic Inquiries and References								
Main Estimates	210			210		210		210
Planned Spending	*210*			*210*		*210*		*210*
Total Authorities	909			909		909		909
Actual Spending	*883*			*883*		*883*		*883*

Table 3: Voted and Statutory Items (thousands of dollars)

2004-2005					
Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
25	Operating Expenditures	8,333	8,333	8,820	8,796
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	1,482	1,482	1,272	1,272
(S)	Spending of Proceeds from the Disposal of Surplus Crown Assets	-	-	3	-
	Total	**9,815**	**9,815**	**10,095**	**10,068**

Table 4: Net Cost of Department

(thousands of dollars)	2004-2005
Total Actual Spending	10,068
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation Provided by the Department of Public Works and Government Services	1,837
Contributions Covering Employers' Share of Employees' Insurance Premiums and Expenditures Paid by the Treasury Board of Canada Secretariat (excluding revolving funds)	535
2004-2005 Net Cost of Department	**12,440**

Table 5: Resource Requirements by Branch (thousands of dollars)

	2004-2005		
Organization	**Adjudication of Trade Cases**	**General Economic Inquiries and References**	**Total**
Chairman's Office			
Main Estimates	1,453	15	1,468
Planned Spending	1,453	15	1,468
Total Authorities	*1,312*	*10*	*1,322*
Actual Spending	1,323	14	1,337
Secretariat			
Main Estimates	1,857	6	1,863
Planned Spending	1,857	6	1,863
Total Authorities	*1,817*	*71*	*1,888*
Actual Spending	1,778	72	1,850
Research			
Main Estimates	3,236	146	3,382
Planned Spending	3,236	146	3,382
Total Authorities	*2,927*	*707*	*3,634*
Actual Spending	2,890	659	3,549
Legal Services			
Main Estimates	868	8	876
Planned Spending	868	8	876
Total Authorities	*808*	*20*	*828*
Actual Spending	854	26	880
Management Services			
Main Estimates	2,191	35	2,226
Planned Spending	2,191	35	2,226
Total Authorities	*2,322*	*101*	*2,423*
Actual Spending	2,340	112	2,452

Contact for Further Information and Web Site

The Secretary
Canadian International Trade Tribunal
Standard Life Centre
333 Laurier Avenue West, 17th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0G7

Telephone: (613) 993-3595
Fax: (613) 998-1322
E-mail: secretary@citt-tcce.gc.ca

Tribunal's Web Site: www.citt-tcce.gc.ca

Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal

Canadian International Trade Tribunal Act	R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47
Customs Act	R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 1
Excise Tax Act	R.S.C. 1985, c. E-15
Special Import Measures Act	R.S.C. 1985, c. S-15
Softwood Lumber Products Export Charge Act	R.S.C. 1985 (3d Supp.), c. 12
Energy Administration Act	R.S.C. 1985, c. E-6
Canadian International Trade Tribunal Regulations	S.O.R./89-35
Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations	S.O.R./93-602
Canadian International Trade Tribunal Rules	S.O.R./91-499

List of Statutory and Tribunal Reports

Annual Report

- 1989-90 to 2004-2005
- Textile Reference—Annual Status Report 1994-95 to 2000-2001 (incorporated into the Tribunal's Annual Report as of 2002-2003.)

Guides

- Procurement Review Process—A Descriptive Guide
- Safeguard Inquiry-Market Disruption-Imports from China-Guide for Complainant
- Safeguard Inquiry-Trade Diversion-Imports from China-Guide for Complainant
- Textile Reference Guide

Pamphlets

- Introductory Guide on the Canadian International Trade Tribunal
- Information on Appeals from Customs, Excise and *SIMA* Decisions

- Information on Dumping and Subsidizing Inquiries and Reviews
- Information on Economic, Trade and Tariff Inquiries
- Information on Import Safeguard Inquiries and Measures
- Information on Procurement Review
- Information on Textile Tariff Investigations

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/28-2005
ISBN 0-660-62892-9

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internent précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Tribunal canadien du commerce extérieur

2004-2005

Rapport ministériel sur le rendement

Tribunal canadien du commerce extérieur

2004-2005

Rapport ministériel sur le rendement

Ralph Goodale
Ministre des Finances

Table des matières

SECTION I — APERÇU **1**
Message du président 1
Déclaration de la direction 2
Contexte législatif 3
Mission du Tribunal 3
Avantages pour les Canadiens 4
Défis et risques 5
Résultats et priorités 7
Stratégie globale du Tribunal 8
Ressources 8
Cadre de mesure du rendement 9
Indicateurs de rendement 10
Sommaire du rendement 10
Rendement par priorité/indicateur de rendement 11

SECTION II — RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME **21**
Activité n° 1 — Règlement des affaires liées au commerce 21
Activité n° 2 — Enquête sur les questions économiques générales et saisines 23

SECTION III — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES **25**
Renseignements sur l'organisation 25
Organigramme 26
Tableaux financiers 26
Personne-ressource pouvant fournir d'autres renseignements et de l'information sur le site Web 29
Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur 29
Rapports législatifs et du Tribunal 29

SECTION I — APERÇU

Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) pour l'exercice 2004-2005.

L'un des principaux objectifs du Tribunal est de veiller à ce que les gens d'affaires au Canada aient accès à une procédure équitable et transparente pour régler les différends commerciaux. Ce faisant, il contribue à assurer la compétitivité du Canada dans un contexte de commerce mondial. Il mène des enquêtes de dommage liées au commerce (c.-à-d. dumping, subventionnement, sauvegarde globale et sauvegarde visant la Chine), il instruit des plaintes concernant des marchés publics et il entend les appels à l'égard de décisions rendues par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Dans l'exercice de son rôle consultatif, il procède à des enquêtes sur des questions économiques et tarifaires générales pour le ministre des Finances ou le gouverneur en conseil.

Le Tribunal a réussi à rendre ses décisions dans les délais législatifs et à maintenir des normes de grande qualité dans la recherche et l'analyse de dossiers, malgré une lourde charge de travail et de fortes pressions sur ses ressources. Néanmoins, le temps nécessaire pour rendre des décisions non assujetties aux délais législatifs a augmenté quelque peu.

Le Tribunal possède un dossier solide en matière de confirmation de ses décisions par des organismes d'appel nationaux et internationaux et il continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'un système canadien de recours commerciaux qui est transparent et accessible et qui respecte les obligations internationales.

Par ailleurs, le Tribunal a continué de réaliser des progrès à long terme en ce qui concerne la communication électronique avec les parties, s'attardant principalement aux modifications à apporter à son infrastructure de technologie de l'information afin de garantir la sécurité et la confidentialité de l'information.

Enfin, le Tribunal a apporté plusieurs améliorations à ses pratiques de gestion et a commencé à mettre en œuvre les principales dispositions de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, notamment un comité de consultation patronal-syndical et un processus informel de résolution de conflits.

Pierre Gosselin

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 du Tribunal.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:*

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- Il est fondé sur l'Architecture d'activités de programme approuvée du ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvés les Budget des dépenses et les Comptes publiques du Canada.

Julia Ginley
Directeur
Services de gestion

Contexte législatif

Le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome, qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances, à des fins administratives seulement. Il se compose au plus de 9 membres à temps plein (leur nombre est actuellement de 7), notamment 1 président et 2 vice-présidents, et il peut compter sur l'appui de 87 employés permanents, qui assument les fonctions de greffier du Tribunal, s'occupent de la recherche et des enquêtes dans les différentes affaires, dispensent des services juridiques aux membres et au personnel et fournissent des services de gestion. La compétence du Tribunal découle de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (*Loi sur le TCCE*), de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (*LMSI*), de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Son but est d'offrir un mécanisme de recours commerciaux juste et efficace au public canadien et au secteur privé ainsi que d'offrir au gouvernement, par l'entremise d'enquêtes d'établissement des faits et de mandats permanents, les meilleurs conseils qui soient afin de formuler des stratégies permettant au secteur commercial canadien d'être mieux placé pour fournir des emplois et assurer la croissance dans l'environnement commercial mondialisé d'aujourd'hui.

En vertu de la *Loi sur le TCCE*, le Tribunal est habilité, sur présentation d'une plainte par une partie intéressée ou selon les indications du gouvernement, à mener des enquêtes de sauvegarde portant sur l'augmentation rapide des importations de produits étrangers (notamment au moyen de procédures spéciales pour les importations provenant tout particulièrement de la République populaire de Chine [Chine]) et de formuler des recommandations au gouvernement afin de régler ces problèmes. En vertu de la *LMSI*, il mène des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé un dommage à des fabricants canadiens. Conformément à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur la taxe d'accise* et à la *LMSI*, le Tribunal est habilité à entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ARC et l'ASFC sur différentes questions concernant les douanes et la taxe d'accise. À la suite de la mise en œuvre de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (*ALÉNA*), son mandat s'est élargi : on y a ajouté l'examen de questions concernant la contestation d'offres sur des marchés publics. Le Tribunal est également considéré comme l'organisme chargé d'examiner ces contestations en vertu de l'*Accord sur le commerce intérieur* (*ACI*) et de l'*Accord sur les marchés publics* (*AMP*) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Mission du Tribunal

Le Tribunal a pour principal objectif de donner au public l'accès à ses services de façon à ce qu'il puisse régler efficacement et de façon efficiente, en respectant des délais législatifs serrés, les affaires qui lui sont renvoyées. Dans l'exercice de son **rôle quasi judiciaire**, voici en quoi consiste sa charge de travail :

- affaires concernant des pratiques commerciales déloyales — enquêtes menées en vertu de la *LMSI* pour déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage à une branche de production nationale;

- affaires concernant des mesures de sauvegarde — enquêtes menées pour déterminer si l'augmentation rapide des importations en provenance de Chine ou d'ailleurs dans le monde cause un dommage grave à une branche de production nationale;
- appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ASFC en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et par l'ARC en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*;
- contestation des offres — enquêtes menées sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics en vertu de l'*ALENA*, de l'*ACI* et de l'*AMP*.

Le Tribunal joue également un **rôle consultatif** auprès du gouvernement en menant des enquêtes sur des questions économiques générales et dans les saisines, notamment dans les cas suivants :

- affaires concernant des mesures de sauvegarde — affaires où le Tribunal conclut qu'il y a eu dommage grave porté à une branche de production nationale et où le gouverneur en conseil peut lui demander de recommander les mesures qui s'imposent pour freiner l'augmentation des importations;
- enquêtes menées sur des questions économiques et des questions tarifaires générales renvoyées par le gouvernement — enquêtes et conseils sur de telles questions tarifaires, commerciales et économiques renvoyées au Tribunal par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances;
- saisine permanente sur les tarifs renvoyée par le ministre des Finances — enquêtes menées sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui réclament des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production.

Le Tribunal obtient son budget de fonctionnement par l'entremise de la procédure s'appliquant au Budget principal des dépenses. Il n'est financé ni par des subventions ni par des contributions, ni par voie de recouvrement de ses dépenses de fonctionnement.

Pour en savoir davantage sur le Tribunal et sa charge de travail, veuillez consulter son site Web à l'adresse suivante : www.tcce-citt.gc.ca.

Avantages pour les Canadiens

Les Canadiens profitent du Tribunal des façons suivantes :

- par l'accès à des procédures d'enquête justes et efficaces sur des plaintes de dommage économique découlant d'importations faisant l'objet d'un commerce déloyal;
- par la protection des entreprises canadiennes contre la concurrence injuste et dommageable;
- par l'accès à une procédure d'enquête juste et efficace sur des plaintes concernant des décisions injustes dans le cas de marchés publics;

- par la conformité aux obligations canadiennes en vertu d'accords avec l'OMC et de l'*ALÉNA* ainsi que d'autres accords commerciaux;
- par la réalisation d'analyses fiables et la prestation de conseils judicieux dans le cas de questions commerciales et économiques pour la conception de politiques gouvernementales;
- enfin, par un système de recours commerciaux juste et ouvert pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Défis et risques

Dans l'ensemble, le Tribunal assure un service de règlement des plaintes liées au commerce indispensable devant le nombre sans cesse croissant d'affaires et dans une conjoncture complexe. Voici les faits saillants des défis et risques particuliers auxquels le Tribunal est confronté, et la manière dont il y fait face.

- **Incidence des facteurs économiques.** Les industries canadiennes du vêtement et des textiles font face à une concurrence étrangère accrue, puisque ces marchés poursuivent leur mondialisation et que les contingents tarifaires et les contingents relatifs aux textiles ont été éliminés à la fin de 2004, conformément aux engagements que le Canada a pris envers l'OMC. Dans le cadre d'un ensemble d'initiatives visant à améliorer la compétitivité des industries canadiennes, le ministre des Finances a renvoyé deux saisines sur les questions tarifaires au Tribunal en 2004-2005.
- **Changements de programme.** L'ASFC a instauré un programme pour que les petites et moyennes entreprises aient plus facilement accès aux recours commerciaux dans les affaires liées au dumping et au subventionnement d'importations. Ce programme a entraîné l'augmentation du nombre d'enquêtes de dommage au Tribunal en 2004-2005.
- **Charge de travail imprévisible et complexité accrue des affaires.** La charge de travail composée d'enquêtes de dommage sur le dumping et le subventionnement continue de s'alourdir. En outre, même si elle a diminué dernièrement, la charge de travail associée aux plaintes sur des marchés publics a triplé depuis 1994, et les plaintes sont devenues beaucoup plus complexes, ce qui oblige le Tribunal à acquérir une expertise précise dans ce secteur. La charge de travail du Tribunal provient de l'extérieur, et celui-ci est incapable de prédire ou de modifier le nombre d'affaires qui lui seront soumises. Ce défi est d'autant plus grand que, pour les principaux domaines de son mandat (dumping et subventionnement, marchés publics, mesures de sauvegarde et renvois du gouvernement), ses conclusions et ses décisions sont assujetties à des délais législatifs ou ordonnés par le gouvernement très serrés. Par ailleurs, le Tribunal doit composer avec la diminution de ses ressources. Au cours du dernier exercice, il a davantage eu recours à des ressources temporaires, à des étudiants et à du personnel à des postes contractuels, temporaires et dotés pour une période déterminée.

Tendance de la charge de travail du Tribunal au cours des cinq derniers exercices

Type d'affaire	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Charge de travail totale*	Décisions/ rapports publiés	Charge de travail totale*	Décisions/ rapports publiés	Charge de travail totale*	Décisions/ rapports publiés	Charge de travail totale*	Décisions/ rapports publiés	Charge de travail totale*	Décisions/ rapports publiés
Activités liées à la *LMSI*	30	21	23	15	30	30	23	18	34	18
Appels	310	58	268	59	277	25	259	89	289	108
Enquêtes sur les questions économiques, commerciales, tarifaires et sur les mesures de sauvegarde	14	9	7	3	16	5	16	10	10	5
Activités liées à l'examen des marchés publics	87	28	99	32	94	35	101	31	74	19
Total	441	116	397	109	417	95	399	148	407	150

** La charge de travail totale comprend les affaires reportées de l'exercice précédent et celles reçues au cours de l'exercice.*

- **Prédominance des communications électroniques au sein de cours de justice et de tribunaux.** Les parties (et leurs conseillers) qui comparaissent devant le Tribunal s'attendent de plus en plus à interagir avec ce dernier par voie électronique, comme cela se fait actuellement dans les cours de justice et d'autres tribunaux. Il s'agit de présenter des demandes et les documents à l'appui par voie électronique, de consulter l'information sur l'affaire de la même façon et de communiquer avec le Tribunal et les autres parties par voie électronique et de façon protégée. En 2004-2005, des progrès ont été réalisés en ce qui a trait à la préparation de l'infrastructure pour permettre la transmission électronique sécuritaire des renseignements entre les parties et le Tribunal et mettre à jour le système de gestion des affaires du Tribunal (ToolKit) afin de donner aux parties l'accès électronique aux renseignements sur les affaires. L'étape suivante consistera à permettre aux parties de déposer des documents en format électronique. En fin de compte, l'objet est de permettre l'accès à distance aux renseignements sur les affaires du Tribunal.

- **Continuité de l'expertise du Tribunal.** Les employés du Tribunal sont très spécialisé[illegible]t acquis leurs compétences au fil des ans. Au cours de l'exercice, un certain [illegible]re d'employés chevronnés et spécialisés ont pris leur retraite. Par conséquent, le Tribunal a consacré beaucoup de temps au recrutement afin de combler les postes de gestion clés, il a remplacé trois membres de l'équipe des cadres supérieurs et il continue de mettre l'accent sur la formation et la planification des ressources humaines.

- **Gestion avec moins de ressources.** Au cours de l'exercice, le niveau des ressources du Tribunal a diminué de 179 000 $ dans le cadre des mesures d'austérité imposées à l'échelle de l'administration fédérale. Cette réduction s'est accompagnée d'une augmentation considérable de la charge de travail au cours des dernières années — le nombre de décisions et de rapports publiés par le

Tribunal a augmenté de près de 40 p. 100 au cours des deux derniers exercices par rapport aux trois exercices précédents. En outre, les contraintes gouvernementales imposées en matière d'embauche de personnel ont retardé le remplacement des employés qui ont quitté le Tribunal en 2004-2005, ce qui a nui à l'exécution de sa charge de travail et l'a obligé à confier de plus en plus de tâches à des employés temporaires, à faire faire des heures supplémentaires, à avoir moins de personnel d'expérience pour mener des enquêtes, tout en ayant moins de temps à consacrer à la formation, à l'amélioration des processus et à la modification des règles et des pratiques.

Résultats et priorités

Voici le résultat stratégique unique que le Tribunal doit obtenir :

Règlement juste, en temps opportun et efficace des affaires liées au commerce extérieur et enquêtes ordonnées par le gouvernement dans les divers domaines de compétence du Tribunal.

Voici le résultat à obtenir à l'appui de ce résultat stratégique : les décisions du Tribunal et ses recommandations sont justes et impartiales (et sont jugées comme telles par les intervenants) et elles sont publiées en temps opportun (du point de vue de la qualité et du respect des délais législatifs et internes).

Selon la nouvelle Architecture d'activités de programme, deux activités du Tribunal l'aident à atteindre le résultat ci-dessus. Il s'agit du règlement des affaires liées au commerce (rôle quasi judiciaire) ainsi que des enquêtes sur les questions économiques générales et les saisines (rôle consultatif).

Les priorités du Tribunal n'ont pas changé depuis plusieurs années. Il s'agit de traiter les affaires en respectant les délais législatifs et les normes de qualité, d'améliorer le service en faisant appel à la technologie et d'améliorer les pratiques de gestion du Tribunal.

La relation entre les activités, les priorités, le résultat et le résultat stratégique est résumée dans le tableau ci-dessous.

Stratégie globale du Tribunal

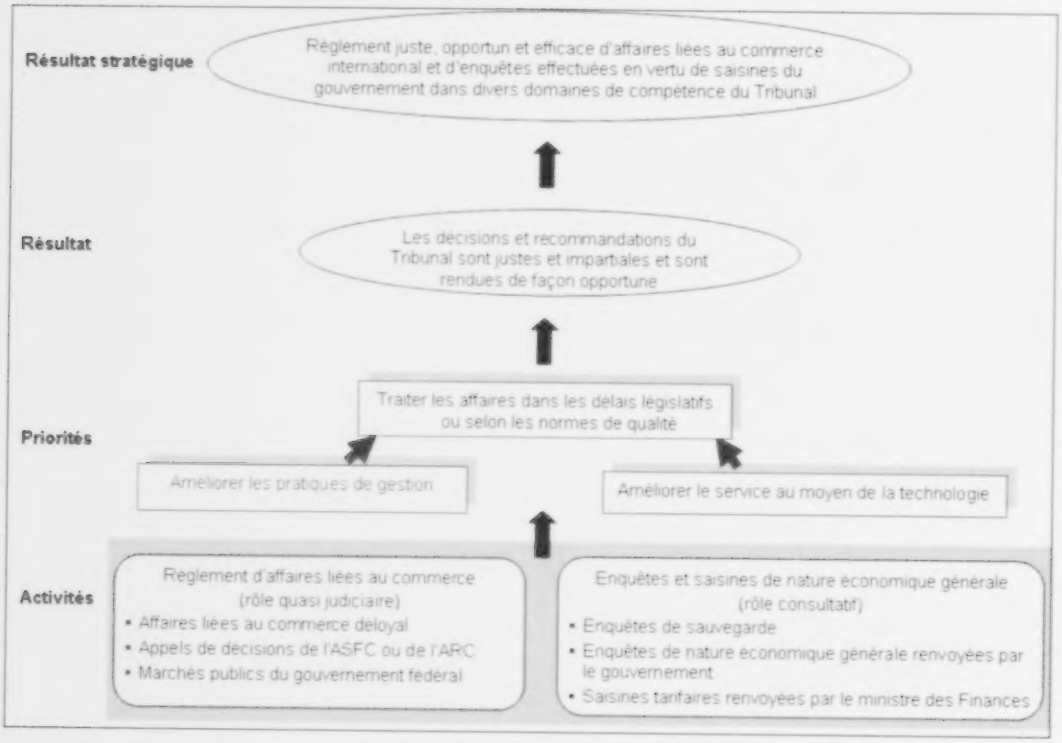
Résultat stratégique
Règlement juste, opportun et efficace d'affaires liées au commerce international et d'enquêtes effectuées en vertu de saisines du gouvernement dans divers domaines de compétence du Tribunal
Résultat
Les décisions et recommandations du Tribunal sont justes et impartiales et sont rendues de façon opportune
Priorités
Traiter les affaires dans les délais législatifs ou selon les normes de qualité
Améliorer les pratiques de gestion
Améliorer le service au moyen de la technologie
Activités
Règlement d'affaires liées au commerce (rôle quasi judiciaire)
• Affaires liées au commerce déloyal
• Appels de décisions de l'ASFC ou de l'ARC
• Marchés publics du gouvernement fédéral
Enquêtes et saisines de nature économique générale (rôle consultatif)
• Enquêtes de sauvegarde
• Enquêtes de nature économique générale renvoyées par le gouvernement
• Saisines tarifaires renvoyées par le ministre des Finances

Ressources

Les ressources du Tribunal en 2004-2005 sont résumées ci-dessous. Tel qu'il a été indiqué ci-dessus, le gouvernement a imposé des restrictions en matière d'embauche de personnel en 2004-2005. Par conséquent, le Tribunal a enregistré des retards dans le remplacement des personnes qui avaient quitté son service au cours de l'exercice et ses dépenses salariales sont donc moins élevées que prévu. Toutefois, ses fonds ont servi à embaucher du personnel temporaire et contractuel ainsi qu'à appuyer d'autres activités essentielles au Tribunal.

Ressources financières totales (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
9 815	10 095	10 068

Ressources humaines totales (ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
94	84	10

Comme il est mentionné dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005, le Tribunal avait auparavant un seul secteur d'activité : agir à titre de tribunal administratif pour les enquêtes sur le dumping et le subventionnement, les appels à l'égard de décisions de l'ARC et de l'ASFC sur des questions concernant les douanes et la taxe d'accise, et des plaintes concernant les marchés publics, ainsi que comme conseiller du gouvernement ou du ministre des Finances pour une vaste gamme de questions visant les intérêts commerciaux, économiques ou tarifaires. Le lien entre les nouvelles activités de programme et les secteurs d'activité antérieurs, en ce qui touche les ressources, est résumé dans le diagramme ci-dessous.

Lien entre le secteur d'activité antérieur et les nouvelles activités de programme (en milliers de dollars)

2004-2005			
	Règlement des affaires liées au commerce (rôle quasi judiciaire)	**Enquêtes sur les questions économiques générales et saisines (rôle consultatif)**	**Total**
Information financière associée : TCCE			
Budget principal des dépenses	9 605	210	9 815
Dépenses prévues	9 605	210	9 815
Autorisations totales	*9 186*	*909*	*10 095*
Dépenses réelles	9 185	883	10 068

Cadre de mesure du rendement

Le Tribunal a élaboré des indicateurs de rendement dans son cadre de planification et de rapport afin de mesurer le rendement. Ces indicateurs de rendement sont résumés dans le diagramme ci-dessous. Ils en sont au stade d'élaboration initiale et continueront d'être améliorés avec le temps, à mesure que le Tribunal prendra de l'expérience dans leur application.

Indicateurs de rendement

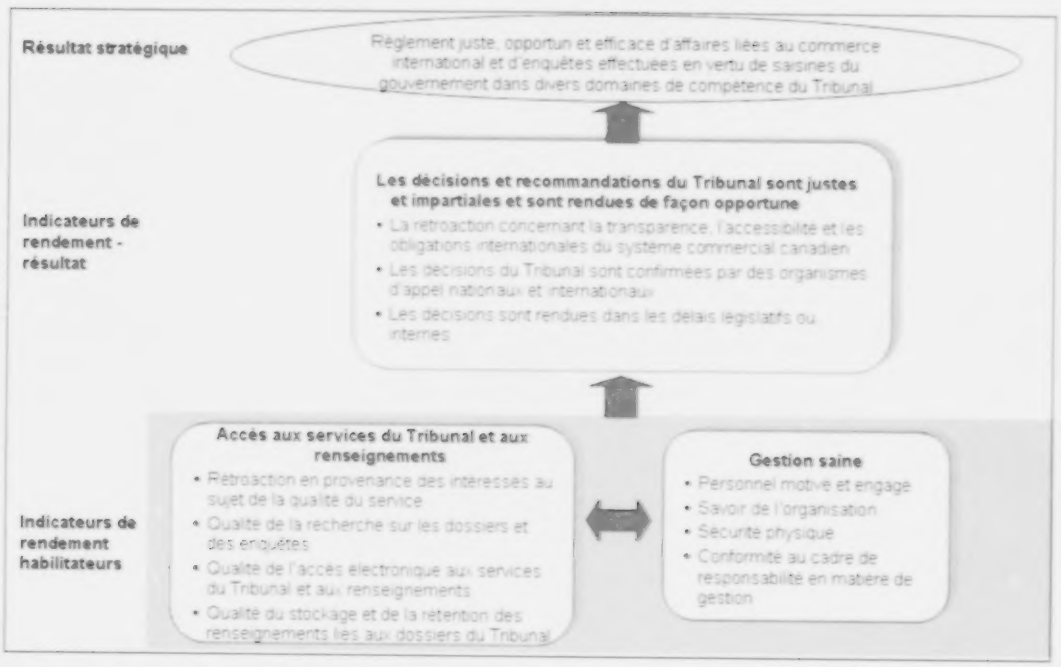
Résultat stratégique
Règlement juste, opportun et efficace d'affaires liées au commerce international et d'enquêtes effectuées en vertu de saisines du gouvernement dans divers domaines de compétence du Tribunal
Indicateurs de rendement - résultat
Les décisions et recommandations du Tribunal sont justes et impartiales et sont rendues de façon opportune
• La rétroaction concernant la transparence, l'accessibilité et les obligations internationales du système commercial canadien
• Les décisions du Tribunal sont confirmées par des organismes d'appel nationaux et internationaux
• Les décisions sont rendues dans les délais législatifs ou internes
Indicateurs de rendement habilitateurs
Accès aux services du Tribunal et aux renseignements
• Rétroaction en provenance des intéressés au sujet de la qualité du service
• Qualité de la recherche sur les dossiers et des enquêtes
• Qualité de l'accès électronique aux services du Tribunal et aux renseignements
• Qualité du stockage et de la rétention des renseignements liés aux dossiers du Tribunal
Gestion saine
• Personnel motivé et engagé
• Savoir de l'organisation
• Sécurité physique
• Conformité au cadre de responsabilité en matière de gestion

Sommaire du rendement

L'évaluation globale du rendement du Tribunal présentée ci-dessous repose sur ces trois priorités constantes.

Le Tribunal a rendu des décisions judicieuses dans les délais législatifs, malgré une lourde charge de travail. Des décisions d'appel, qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs, ont enregistré certains retards. Les décisions qui ont été contestées ont, pour la majeure partie, été confirmées par les organismes d'appel. Plus de détails sont donnés dans les pages qui suivent.

Le Tribunal continue de réaliser des progrès au chapitre de l'accès des parties externes à ses services et à ses renseignements par voie électronique, cherchant en fin de compte à leur permettre de déposer leurs documents par voie électronique en jouissant de toute la protection de la sécurité et de la confidentialité des renseignements.

Enfin, le Tribunal a apporté plusieurs améliorations à ses pratiques de gestion, tout particulièrement dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Sommaire du rendement par rapport au résultat stratégique et aux priorités

Résultat stratégique	Priorités pour 2004-2005	Type	État actuel	Évaluation globale
Règlement juste, en temps opportun et efficace des affaires concernant le commerce extérieur et enquêtes ordonnées par le gouvernement dans les différents domaines de compétence du Tribunal	Traiter les affaires en respectant les délais législatifs et les normes de qualité	En permanence	Atteint	• Décisions rendues conformément aux délais législatifs • Certains retards à rendre des décisions d'appel, qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs • Les décisions du Tribunal qui ont été contestées ont été confirmées par les organismes d'appel • Poursuite du respect des obligations internationales
	Améliorer le service en faisant appel à la technologie (p. ex. Gouvernement en direct [GED])	En permanence	Pas encore atteint complètement	• Communication avec les parties par courriel • Affichage des questionnaires sur Internet pour un accès plus rapide • Accès du personnel aux courriels sur le Web
	Améliorer les pratiques de gestion (p. ex. la fonction de contrôleur moderne et le programme de vérification interne)	En permanence	Pas encore atteint complètement	• Début de la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* • Mise à jour de l'instrument de délégation des pouvoirs financiers • Systèmes financiers intégrés • Sécurité améliorée • Cadre de planification et de rapport établi • Examen de la fonction des ressources humaines • Cadre de gouvernance du TCCE amélioré • Cadre de rendement établi

Rendement par priorité/indicateur de rendement

Voici les faits saillants du rendement du Tribunal pour chacune des trois priorités et pour ses indicateurs de rendement.

Priorité n° 1 : Traiter les affaires en respectant les délais législatifs et les normes de qualité

La grande priorité du Tribunal consiste toujours à entendre les affaires et à rendre avec célérité des décisions fondées sur des questions qui sont de son ressort en vertu des lois du Parlement, tout particulièrement des affaires assujetties à des délais législatifs. Ce faisant, le Tribunal s'est efforcé de respecter les délais et de préserver la qualité de ses conclusions, de ses décisions et de ses recommandations. Ses réalisations particulières comprennent les suivantes.

- **Les décisions ont été rendues conformément à des délais législatifs.** Toutes les décisions assujetties à des délais législatifs (c.-à-d. dumping/subventionnement et plaintes portant sur des marchés publics) ont été rendues dans les délais législatifs établis. Toutefois, dans certaines affaires concernant des marchés publics, l'exposé des motifs fournissant des détails sur la décision ainsi que la traduction de la décision et de l'exposé des motifs ont été publiés à une date ultérieure.

- **Le temps nécessaire pour produire les décisions d'appel, qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs, a augmenté quelque peu.** Le Tribunal a volontairement adopté une norme informelle qui consiste à publier ces décisions dans un délai de 120 jours suivant l'audition de l'appel, puisqu'il n'y a aucun délai législatif en vigueur. Pour respecter ce délai, le Tribunal s'efforce d'avoir une discipline stricte pour la gestion des affaires, de faire un suivi pour assurer le respect des jalons et d'optimiser le calendrier et les ressources humaines entre les enquêtes. Malheureusement, étant donné la charge de travail des affaires assujetties à des délais législatifs et les pressions sur les ressources internes, le temps nécessaire pour **produire des décisions** a augmenté en 2004-2005.

- **Les décisions du Tribunal ont presque toutes été confirmées par des organismes d'appel nationaux et internationaux.** Le nombre des décisions confirmées est un indice du bien-fondé des décisions du Tribunal. En 2004-2005, seul un petit nombre de décisions ont été accueillies par la Cour d'appel fédérale; tout particulièrement, trois décisions portant sur des appels en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*, et quatre décisions ayant trait à son mandat d'examiner les plaintes portant sur des marchés publics fédéraux en vertu de l'*ALÉNA* et de l'*ACI* ont été infirmées.

- **Le système canadien de recours commerciaux est perçu comme étant transparent et accessible, qui respecte les obligations internationales.** Tous les deux ans, l'OMC publie des commentaires, par le truchement de son Mécanisme d'examen des politiques commerciales, pour savoir si le Canada et le Tribunal ont favorisé la mise en place d'un système de recours commerciaux transparent et accessible, qui respecte les obligations internationales. En 2003, dans son examen des politiques commerciales pour le Canada, l'OMC a qualifié le système canadien de recours commerciaux parmi « les plus transparents et les plus libéraux au monde ». Le prochain examen des politiques commerciales de l'OMC pour le Canada sera effectué en 2006.

- **La rétroaction des intervenants sur la qualité du service a été positive.** Le degré de satisfaction des intervenants à l'égard des procédures et des lignes directrices du Tribunal dépend d'un certain nombre de facteurs : par exemple, le temps de réponse aux demandes d'information, l'efficacité des procédures du Tribunal et l'efficacité globale du processus de décision. La rétroaction des intervenants sur les procédures et les règles provient du Comité de la magistrature et du barreau (le Comité), qui est une tribune où sont abordées les questions de procédure d'intérêt commun et qui se compose d'avocats désignés par l'Association du Barreau canadien et le ministère de la Justice ainsi que d'experts-conseils en commerce invités par le Tribunal. Le Comité a tenu une réunion en 2004-2005 où les participants ont eu l'occasion de présenter leur point de vue sur les processus et les procédures du Tribunal. Les modifications proposées comprenaient le moment choisi des audiences portant sur des affaires en vertu de la *LMSI*, la nécessité de tenir des audiences dans les affaires sur des marchés publics et la transmission électronique des directives et des décisions du Tribunal.

Étant donné la lourde charge de travail en 2004-2005, le personnel n'a pas eu beaucoup de temps pour mettre à jour les règles de pratique, les notes et les lignes directrices. Bien que des modifications importantes aient été apportées aux pratiques du Tribunal dans plusieurs domaines, notamment des réexamens de l'intérêt public et des réexamens intermédiaires, aucune des règles, des notes ou des lignes directrices n'a été modifiée en 2004-2005. Par conséquent, il n'y a eu aucune consultation avec les intervenants sur les procédures et les processus mis à jour.

- **Des normes de grande qualité ont été maintenues dans la recherche et l'analyse des affaires malgré les pressions exercées sur les ressources.** Pour chaque affaire, le Tribunal a continué de regrouper l'expertise des membres de son personnel grâce à des équipes interfonctionnelles et multidisciplinaires afin d'assurer le niveau d'expertise le plus élevé dans chaque cas. En outre, il a mis en place des contrôles de qualité rigoureux pour chaque affaire grâce à l'approbation des évaluations par les pairs à l'interne, à la modification de rapports de recherche et à des évaluations à la conclusion des affaires.

  Des améliorations importantes ont été apportées à la diffusion des rapports du personnel, le cas échéant, dans les deux langues officielles, et à l'affichage de la version publique de ces rapports sur le site Web du Tribunal. De l'avis des membres et des parties, les rapports de recherche étaient objectifs et exacts. En outre, la communication de l'information dans les rapports était aussi transparente que possible, tout en garantissant la protection des renseignements commerciaux de nature exclusive.

Priorité n° 2 : Améliorer le service en faisant appel à la technologie

Le Tribunal a fourni des efforts importants pour améliorer la qualité des services aux parties et à leurs conseillers en misant sur la technologie de l'information en vue d'améliorer le service, de l'accélérer et d'en accroître l'efficacité. Pendant plusieurs années, il a mis en place des initiatives afin d'améliorer l'accès par voie électronique à l'information à l'intention des utilisateurs internes (membres et personnel) et externes (les parties au litige et leurs conseillers).

- **Les travaux réalisés en vue de permettre l'accès électronique aux services et aux renseignements du Tribunal ont été constants.** En 2004-2005, des plans de projet ont été élaborés et d'autres mesures ont été prises dans le but d'automatiser et d'intégrer toute l'information sur une affaire et de permettre le dépôt électronique complet une fois tous les problèmes de confidentialité et d'ordre juridique réglés. Par exemple, des progrès ont été réalisés en 2004-2005 afin de permettre à l'industrie de remplir des questionnaires en ligne, en vue d'automatiser, en fin de compte, l'analyse des résultats des questionnaires. Pour le moment, les questionnaires sont téléchargés à partir du site Web du Tribunal et lui sont soumis sur papier.

  Par ailleurs, le Tribunal a beaucoup amélioré son site Web afin de mieux communiquer avec divers groupes d'intervenants et le public. Par exemple, ce site Web sert à communiquer et à diffuser des documents, ce qui aide à améliorer

sensiblement la qualité des services donnés aux participants et aux intéressés dans les affaires devant le Tribunal. Le site Web permet aux utilisateurs de s'inscrire gratuitement à un service d'avis à l'intention des abonnés, qui les informe dès qu'un document y est affiché, de télécharger une formule de plainte concernant un marché public, une formule de plainte concernant une sauvegarde visant la Chine et une formule de demande d'exclusion, ainsi que la version électronique des questionnaires du Tribunal pour les remplir. En outre, les rapports du personnel ayant trait à des saisines et à des enquêtes de sauvegarde globale sont disponibles sur le site Web. Un répertoire de tous les documents du Tribunal permet également de faire des recherches sur les décisions antérieures.

- **L'entreposage et la conservation des renseignements sur les affaires font l'objet d'améliorations.** Le Tribunal a pour priorité de mettre en œuvre la gestion globale électronique des dossiers d'affaires. Il a obtenu 136 000 $ du GED (68 000 $ en 2004-2005 et 68 000 $ en 2005-2006) pour appliquer la Politique sur la gestion de l'information gouvernementale (GIG) aux dossiers d'affaires en vertu de la *LMSI* en partenariat avec l'ASFC. Pendant l'exercice, des travaux ont débuté afin de mettre au point les exigences et le plan pour la gestion globale électronique des dossiers d'affaires en vertu de la *LMSI* (sous forme de fichier unique), en se servant de systèmes électroniques de gestion de documents pour donner aux parties un accès électronique, réglementé et protégé au partage d'information, assurer la protection des renseignements confidentiels, faire le suivi et documenter les capacités de recherche. Les tâches ont consisté, entre autres, à établir les exigences pour la gestion globale électronique des dossiers d'affaires en vertu de la *LMSI*, à élaborer un plan pour la mise en œuvre d'un système de gestion des documents, à établir les possibilités d'amélioration et à concevoir une méthodologie visant à gérer les dossiers dans une perspective administrative et pour les besoins de l'archivage. Le Tribunal a en outre mis en œuvre les exigences relatives à la normalisation des sites Internet conformément à la norme sur le Web gouvernemental.
- **Les communications avec le public ont été améliorées.** Le Tribunal a continué de donner au public l'accès à l'information, ce qui comprend des services au public dans les deux langues officielles, des renseignements sur son mandat et ses procédures, des services directs, des communications écrites et orales avec le public et le traitement efficace des documents se rapportant à des procédures éventuelles devant le Tribunal. Dans plusieurs affaires en vertu de la *LMSI*, les parties n'étaient pas représentées par des conseillers; par conséquent, le secrétariat a dû s'attarder tout spécialement à leurs besoins et leur offrir des conseils sur le processus administratif et judiciaire du Tribunal.

Priorité n° 3 : Améliorer les pratiques de gestion

Le Tribunal a continué d'améliorer ses pratiques de gestion en misant sur les résultats du diagnostic de ses capacités en matière de pratiques de gestion réalisé en 2003-2004 et sur le plan d'action ultérieurement dressé en 2004-2005. Voici certaines réalisations particulières.

- **La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* est mise en œuvre.** La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* est en voie d'instaurer des changements dans la façon dont on engage et dirige les employés au sein de la fonction publique fédérale. Comme c'est le cas dans toute l'administration fédérale, en 2004-2005, le Tribunal a commencé à harmoniser ses pratiques de gestion des ressources humaines aux exigences de la *Loi*. Des séances de sensibilisation ont été organisées pour informer les cadres supérieurs et les employés de la nouvelle *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Un comité de consultation patronal-syndical et un processus informel de résolution de conflits ont été établis conformément aux exigences de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* qui est entrée en vigueur le 1er avril 2005. Un plan d'action détaillé a été élaboré afin de se préparer à la mise en œuvre de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Le Tribunal a en outre effectué un examen approfondi de la fonction des ressources humaines, ce qui a donné lieu à plusieurs recommandations pour s'assurer qu'il satisfait à toutes les exigences de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

- **L'élaboration et le maintien du savoir de l'organisation ont été mis en attente.** Pour maintenir le savoir de l'organisation parmi les membres du personnel du Tribunal, il faut se préoccuper continuellement des procédures, de la formation, du recrutement, de même que de la planification des ressources humaines et de la relève. En 2004-2005, le personnel disponible a été submergé par le nombre d'affaires. Par conséquent, la priorité a été accordée au respect des délais des affaires et au maintien d'une norme de travail de grande qualité. Les documents sur les procédures, les notes de procédure et les lignes directrices ont donc dû attendre. Le recrutement s'est concentré sur le respect des besoins immédiats en ayant recours à du personnel temporaire et contractuel. Par la force des choses, le Tribunal n'a pas pu consacrer les efforts nécessaires à l'orientation du nouveau personnel ni à la formation des employés, nouveaux et en poste, même sur les éléments essentiels du savoir et des valeurs de l'organisation.

- **Le Tribunal s'efforce d'assurer la continuité des opérations.** Le Tribunal a effectué une évaluation de la menace et des risques (EMR) pour l'ensemble de l'organisation, laquelle servira à élaborer un plan d'action et un plan d'urgence et de continuité des opérations. Il a en outre effectué une évaluation approfondie de la vulnérabilité technique de son infrastructure de technologie de l'information.

- **La sécurité a été améliorée**. Le Tribunal a apporté des améliorations à sa sécurité physique, en créant un répertoire central des rapports d'incidents, en mettant à jour les cartes d'identité, en achevant la transition des codes d'accès aux cartes de proximité et en repensant le traitement des employés qui entrent et qui sortent.

- **Le programme de vérification interne a été mis en œuvre partiellement.** La politique du Tribunal sur la vérification interne et le plan de vérification interne axé sur le risque, conçus en 2003-2004, ont été mis de côté, en attendant que la question de la vérification interne des petits organismes avance au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Néanmoins, le Tribunal a examiné la fonction des

ressources humaines en 2004-2005 et prévoit faire un examen semblable de la fonction des finances en 2005-2006.

- **L'instrument de délégation des pouvoirs financiers a été examiné et mis à jour.** Le Tribunal a examiné et mis à jour ses pouvoirs de signer des documents financiers. Les gestionnaires de centres de responsabilités connaissent maintenant mieux l'étendue de leurs pouvoirs financiers.
- **Les systèmes financiers du Tribunal ont été intégrés.** Trois systèmes distincts du Tribunal (marchés publics, gestion de l'actif et gestion des salaires) sont maintenant intégrés dans le système financier GX. Cette transition a réduit les coûts d'entretien et la nécessité d'entrer les données en double et, à long terme, elle assurera une meilleure intégrité des données et elle fournira aux gestionnaires de l'information plus opportune.
- **Des exigences relatives à la divulgation proactive ont été mises en œuvre.** Conformément aux exigences en vigueur à l'échelle de l'administration fédérale, le Tribunal a ajouté à ses renseignements sur son site Web les frais de dépenses et de déplacements de certains hauts fonctionnaires, les contrats conclus de plus de 10 000 $ et la reclassification des postes.
- **Un cadre de planification et de rapport a été élaboré.** Le Tribunal a élaboré un cadre de planification et de rapport afin d'établir un processus de planification interne plus cohérent et de satisfaire aux exigences en matière de déclaration externe du système de gestion des dépenses gouvernementales. Il a en outre révisé son processus de budgétisation et d'établissement de prévisions.

Voici le résumé du rendement du Tribunal pour chacun de ses indicateurs de rendement, sur une échelle de rendement à cinq niveaux (écart important, inférieur à la cible, près de la cible, cible atteinte et supérieur à la cible). La zone ombrée représente l'évaluation de son rendement effectuée par le Tribunal en 2004-2005.

Résumé du rendement du Tribunal par rapport aux indicateurs de rendement

Indicateur de rendement	Échelle de rendement				
	Écart important	Inférieur à la cible	Près de la cible	Cible atteinte	Supérieur à la cible
Les décisions sont publiées dans les délais législatifs ou internes	Plusieurs délais ont été manqués.	La plupart des délais législatifs ont été respectés. Le temps de traitement des affaires non assujetties à des délais législatifs dépasse la cible et l'arriéré de travail est supérieur à la norme.	Toutes les décisions ont été rendues conformément aux délais législatifs. Les délais législatifs n'ont pas tous été respectés. Le temps de traitement des affaires assujetties à des délais non législatifs est stable et l'arriéré de travail est stable ou à la baisse.	Tous les délais législatifs et non législatifs ont été respectés. Le temps de traitement général des affaires assujetties à des délais non législatifs est à la baisse.	Le temps de traitement des affaires est inférieur à la cible. Le temps de traitement général des affaires est à la baisse. L'arriéré de travail est minime.

Indicateur de rendement	Échelle de rendement				
	Écart important	Inférieur à la cible	Près de la cible	Cible atteinte	Supérieur à la cible
Les décisions du Tribunal sont maintenues par des organismes d'appel nationaux et internationaux	Un grand nombre des décisions du Tribunal font l'objet de révision judiciaire.	Un grand nombre des décisions sont infirmées par des organismes d'appel, ce qui a donné lieu à des modifications aux règles et aux procédures.	Un petit nombre de décisions sont infirmées par des organismes d'appel.	Aucune décision n'est infirmée par des organismes d'appel en raison de révision judiciaire.	Aucune décision ne fait l'objet d'une révision judiciaire.
Rétroaction pour savoir si le système canadien de recours commerciaux est transparent et accessible et s'il respecte les obligations internationales	La crédibilité du système canadien de recours commerciaux est faible à l'échelle internationale.	L'OMC a exprimé des inquiétudes au sujet du système canadien de recours commerciaux. Cela nuit à la réputation du système canadien de recours commerciaux et aux discussions sur des questions commerciales.	L'OMC a exprimé des inquiétudes mineures au sujet de l'ouverture du système canadien de recours commerciaux.	Le système canadien de recours commerciaux est perçu comme étant juste et ouvert et son niveau de transparence et d'accessibilité est élevé. Le Canada est perçu comme un pays qui respecte ses obligations internationales.	Le Tribunal a aidé le Canada à acquérir un niveau élevé de crédibilité dans la communauté et les négociations commerciales internationales.
Rétroaction des intervenants sur la qualité du service	Fréquence des plaintes élevée. Aucun sondage sur la satisfaction des intervenants.	Rétroaction informelle des intervenants. Certaines plaintes et inquiétudes. Des questions précises des clients sont traitées.	Rétroaction positive des intervenants reçue de façon informelle. Les plaintes sont minimes. Certaines erreurs, mais elles sont corrigées avant qu'elles n'aient une incidence sur les intervenants externes.	Grande satisfaction des intervenants. Les questions sont réglées rapidement. Service réceptif et efficace. Bon accès à l'information. Peu d'erreurs.	Grande satisfaction des intervenants conformément au sondage auprès des intervenants. De nombreux exemples de rétroaction positive ont été reçus.
Qualité de la recherche et des enquêtes sur les affaires	Des remaniements importants ont dû être apportés aux rapports du personnel de recherche après leur publication. Les membres ont fait des critiques sur la qualité des rapports de recherche. Les parties ont fait des objections importantes sur le contenu factuel de la recherche.	Il a fallu remanier en profondeur les rapports du personnel après leur publication. La rétroaction des membres n'a pas toujours été positive. Les parties avaient des inquiétudes au sujet des inexactitudes.	Certains changements ont été apportés aux rapports après leur publication. La qualité escomptée du travail n'était pas atteinte dans tous les examens. Les membres ont en général fait des commentaires positifs. Peu de corrections des faits ont été apportées par les parties.	Certains changements mineurs ont dû être apportés aux rapports après leur publication pour tenir compte des mises à jour et des révisions faites par les parties. Les membres ont fait des commentaires positifs sur la plupart des rapports. Aucune inexactitude factuelle n'a été repérée par les parties.	Les membres et les parties ont fait des commentaires très positifs sur plusieurs affaires en ce qui touche la recherche et l'analyse. La qualité dépassait les attentes.
Qualité de l'accès électronique aux services et aux renseignements du Tribunal	Classement des affaires sur papier uniquement. Le public a accès aux renseignements généraux sur le site Web. Les processus internes sont principalement sur papier.	Les utilisateurs externes ont un accès électronique limité aux services du Tribunal. Les services électroniques sont encombrants et coûteux en temps. Faible sinon aucune	Les utilisateurs externes ont accès à certains services électroniques. Transfert des documents électroniques sécuritaire. Les utilisateurs externes/internes ont	Les utilisateurs externes ont facilement accès aux services électroniques. Des mesures de sécurité sont en place. Bon accès électronique aux renseignements sur les affaires. Les	La technologie de pointe est en place. Intégration complète des services électroniques et de systèmes du Tribunal. Grande souplesse des systèmes. Les services

Indicateur de rendement	Échelle de rendement				
	Écart important	Inférieur à la cible	Près de la cible	Cible atteinte	Supérieur à la cible
		intégration entre les services électroniques et les systèmes du Tribunal. On ne peut garantir la sécurité des renseignements.	électroniquement accès à la plupart des renseignements sur les affaires en cours. Intégration partielle entre les services électroniques et les systèmes du Tribunal.	parties se partagent les renseignements sur les affaires en format électronique. Les services électroniques sont étroitement intégrés aux systèmes du Tribunal.	électroniques peuvent s'adapter à divers environnements techniques des utilisateurs.
Qualité de l'entreposage et de la conservation des renseignements sur les affaires du Tribunal	Seuls certains renseignements sur les affaires sont disponibles et uniquement sur papier. Les renseignements ne sont souvent pas à jour. Problèmes de fiabilité au sujet du contenu ou du système. Grand nombre de plaintes de la part d'intervenants.	Les renseignements pertinents sur les affaires sont pour la plupart disponibles sur papier et il est difficile d'y avoir accès. Les renseignements ne sont pas tous mis à jour ou exacts. Retards enregistrés dans l'obtention des renseignements. Des plaintes ont été reçues de la part d'intervenants qui souhaitent avoir un meilleur accès aux renseignements.	Les renseignements pertinents sur les affaires sont disponibles pour la plupart sur papier. Grande demande de renseignements. La plupart des renseignements sont à jour ou exacts. Certaines améliorations des systèmes sont nécessaires. Certains renseignements sont disponibles sur le Web. Peu de plaintes.	Les renseignements sur les affaires sont facilement accessibles en format électronique. Les renseignements sont mis à jour, complets et exacts. Interface conviviale. Les renseignements sont conservés et divulgués selon un format uniforme. Les intervenants sont satisfaits. Aucune plainte.	Les intervenants peuvent avoir immédiatement accès à tous les renseignements sur les affaires grâce à une option libre service, à l'aide des interfaces Web de pointe. Le système de gestion des affaires est représentatif de la technologie de pointe et est intégré à la gestion des documents et au dépôt des documents par voie électronique.
Main-d'œuvre motivée et engagée	Main-d'œuvre motivée et engagée	Les résultats des sondages auprès des employés sont inférieurs à la norme. Taux de roulement ou d'absentéisme élevé comparativement à d'autres ministères organismes. Le moral n'est pas bon.	Les niveaux de satisfaction des employés sont inférieurs à la norme. Le taux de roulement est élevé. Des efforts sont fournis pour améliorer la satisfaction des employés et le maintien des effectifs. Quelques griefs et problèmes de relations avec les employés.	La satisfaction des employés s'est améliorée selon les résultats des sondages. Le maintien des effectifs est près des niveaux cibles. Le personnel a accès à des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement.	Résultats constamment satisfaisants lors des sondages auprès des employés. Le maintien des effectifs correspond au niveau cible. Rétraction positive des employés au sujet de l'environnement de travail. Communications internes solides
Savoir de l'organisation	Les processus ne sont pas documentés. Aucune approche standardisée. Les renseignements historiques sont limités.	Le personnel a accès aux politiques, aux processus et aux lignes directrices sur l'Intranet, mais ceux-ci ne sont pas mis à jour. Il est difficile d'avoir accès aux renseignements historiques. Écart important entre les capacités.	Le personnel a accès aux politiques, aux processus et aux lignes directrices sur l'Intranet (environ 60 p. 100). Les renseignements historiques sont disponibles mais dispersés. Outils disponibles en double.	Le personnel a accès aux politiques, aux processus et aux lignes directrices sur l'Intranet (plus de 80 p. 100). Bon accès aux outils. Les renseignements historiques sont facilement accessibles. Programme d'orientation solide des nouveaux employés.	Le personnel a facilement accès aux politiques, aux processus, aux lignes directrices, aux outils et aux renseignements historiques à partir d'un ordinateur. Concentration sur l'apprentissage, la planification de la relève et le perfectionnement du personnel.

Indicateur de rendement	Échelle de rendement				
	Écart important	Inférieur à la cible	Près de la cible	Cible atteinte	Supérieur à la cible
Sécurité physique	L'évaluation de la sécurité est périmée. La responsabilité de la sécurité n'est pas claire. Sensibilisation limitée du personnel.	Quelques incidents de sécurité majeurs. Il existe des écarts en matière de sécurité et ceux-ci font l'objet d'un examen. Sensibilisation inégale chez les employés au sujet des exigences en matière de sécurité.	Aucun incident de sécurité majeur. Certains écarts mineurs en matière de sécurité ont été signalés et font l'objet d'un examen. Un programme de sécurité a été mis en œuvre. Les responsabilités sont claires.	Aucun incident de sécurité majeur. Le niveau de sécurité est jugé suffisant selon l'EMR. Les employés sont très sensibilisés aux exigences en matière de sécurité. Formation offerte.	Aucun écart en matière de sécurité signalé lors de l'EMR. Aucun incident de sécurité.
Conformité au cadre de responsabilisation de gestion (CRG)	Les attentes du CRG ont été comblées pour seulement un élément ou deux. Il faut mettre en place des pratiques de gestion.	Les attentes du CRG ont été comblées pour environ la moitié des 10 éléments. Les pratiques de gestion des autres éléments sont toujours à l'étape de l'élaboration.	Les attentes du CRG ont été comblées pour la plupart des éléments. Des projets d'amélioration sont en cours. Les projets d'amélioration respectent les délais et le budget.	Les attentes du CRG sont comblées pour les 10 éléments. Les pratiques de gestion sont évaluées tous les ans. L'accent est mis sur l'amélioration continue.	Les attentes du CRG ont été comblées pour les 10 éléments et ont été dépassées pour certains d'entre eux.

SECTION II — RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Les résultats du rendement obtenus par le Tribunal en 2004-2005 et la manière dont les plans et priorités susmentionnés ont appuyé l'atteinte des résultats de rendement sont décrits ci-dessous, pour les deux activités de programme.

Activité n° 1 — Règlement des affaires liées au commerce

Le règlement des affaires liées au commerce est une activité quasi judiciaire : il s'agit d'affaires concernant des pratiques commerciales déloyales, d'appels à l'égard des décisions rendues par l'ASFC et l'ARC, et de contestation d'offres se rapportant à des marchés publics. Le Tribunal s'efforce de prendre des décisions justes et impartiales, qui sont publiées en temps opportun.

Ressources financières
(en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
9 605	9 186	9 185

Ressources humaines (ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
92	76	16

Voici les faits saillants des principaux résultats du rendement.

- **Les décisions ont été publiées dans les délais législatifs.** Les décisions que le Tribunal rend à la suite de plaintes concernant le dumping/subventionnement et des marchés publics sont assujetties à des délais législatifs. En 2004-2005, 37 décisions ayant trait à ces deux volets du mandat du Tribunal ont été rendues, notamment 18 décisions relatives à la *LMSI* et 19 décisions ayant trait à des marchés publics. Toutes les décisions ont été rendues dans les délais législatifs. Le Tribunal a instauré des contrôles de gestion des affaires solides pour garantir qu'il est en mesure de respecter ces délais et qu'il surveille étroitement l'état d'avancement des affaires pour assurer le respect rigoureux des délais prescrits. Il existe également des rapports détaillés sur l'état d'avancement des affaires.
- **Des retards ont été enregistrés en ce qui a trait aux délais internes.** Aucun délai législatif n'est imposé aux décisions portant sur des appels de décisions de l'ASFC et de l'ARC. Néanmoins, le Tribunal a volontairement adopté une norme informelle voulant que la publication de telles décisions se fasse dans les 120 jours suivant l'audition de l'appel. Le personnel de gestion surveille étroitement ces dossiers pour vérifier que, dans la mesure du possible, le Tribunal

respecte cette norme. Étant donné la charge de travail accrue attribuable au traitement des affaires en vertu des délais législatifs, les affaires assujetties à des délais internes ont enregistré des retards accrus.

Selon l'examen des appels entendus en 2004-2005, le Tribunal a atteint sa cible relative aux décisions rendues dans les 120 jours suivants l'audition de l'appel dans moins de la moitié des affaires (41 p. 100). Les autres décisions ont été rendues en moyenne en 146 jours et des décisions doivent encore être rendues dans 41 p. 100 des affaires entendues au cours de l'année.

Selon l'examen de toutes les décisions d'appel rendues en 2004-2005 lorsque des audiences ont été tenues, le Tribunal a atteint la cible établie à 120 jours dans la moitié des affaires (52 p. 100). Les autres décisions ont été rendues dans les 175 à 357 jours de l'audience, soit une moyenne de 188 jours.

- **Un petit nombre de décisions du Tribunal ont été contestées et, pour la plupart, confirmées par des organismes d'appel nationaux et internationaux.** Le nombre des décisions confirmées est un indice du bien-fondé des décisions du Tribunal. Ses décisions sur des questions liées au dumping et au subventionnement peuvent être révisées par la Cour d'appel fédérale ou un groupe spécial binational en vertu de l'*ALÉNA* si elles concernent des marchandises en provenance des États-Unis ou du Mexique. Les États membres de l'OMC dont les marchandises sont touchées par une décision du Tribunal peuvent également entreprendre des procédures de règlement des différends en vertu du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends de l'OMC* si, à leur avis, les procédures du Tribunal contreviennent à l'*Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 1994* de l'OMC. Les décisions du Tribunal sur les appels peuvent être portées devant la Cour d'appel fédérale ou, dans le cas de la *Loi sur la taxe d'accise*, la Cour fédérale. Le Tribunal vérifie si ses décisions ont fait l'objet de demandes de révision judiciaire ou d'appels devant ces organismes. À partir des questions soulevées dans ces révisions, il décide s'il doit demander le statut d'intervenant auprès de la Cour d'appel fédérale. Il est automatiquement un partie à l'examen de tout groupe spécial binational en vertu de l'*ALÉNA*. Les résultats des appels sont présentés ci-dessous.

    - ***LMSI.*** Des 18 affaires ayant fait l'objet d'enquêtes par le Tribunal aux termes de la *LMSI* au cours de l'exercice 2004-2005, 3 ont été contestées devant la Cour d'appel fédérale et 1 a été examinée par un groupe spécial binational aux termes de l'*ALÉNA*. Un appel porté devant la Cour d'appel fédérale et celui porté devant le groupe binational ont été retirés et 2 autres appels portés devant la Cour d'appel fédérale étaient en instance à la fin de l'exercice. Quant aux décisions du Tribunal, rendues au cours de l'exercice précédent et portées en appel devant la Cour d'appel fédérale, une demande a été rejetée et une autre a été abandonnée. Aucune décision du Tribunal n'a été soumise à un groupe spécial de règlement des différends de l'OMC par un pays membre de l'OMC.

- **Douanes et taxe d'accise.** En 2004-2005, le Tribunal a rendu 20 décisions en ce qui touche des appels en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Cinq ont été portées devant la Cour d'appel fédérale et étaient toujours en instance à la fin de l'exercice. En ce qui concerne les appels de décisions rendues au cours d'exercices précédents, 1 demande a été abandonnée, 5 ont été rejetées et 3 ont été annulées.
- **Marchés publics.** Sur les 19 affaires réglées sur le fond par le Tribunal en tant qu'organisme de contestation des offres des marchés publics du gouvernement fédéral aux termes de l'*ALÉNA* et de l'*ACI*, 3 décisions ont été contestées devant la Cour d'appel fédérale. Une a été retirée et 2 contestations étaient en cours à la fin de l'exercice. Quant aux demandes de révision judiciaire concernant des décisions rendues par le Tribunal au cours des exercices précédents, 4 ont été rejetées, 3 ont été abandonnées, 1 a été retirée et 4 ont été admises.

- **Rétroaction sur la transparence et l'accessibilité du système de recours commerciaux du Tribunal et sur le respect des obligations internationales.** Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, l'OMC publie tous les trois ans des commentaires, par le truchement de son Mécanisme d'examen des politiques commerciales, pour savoir si le Canada et le Tribunal ont favorisé la mise en place d'un système de recours commerciaux juste et ouvert, qui est transparent et accessible et qui respecte les obligations internationales. Le régime commercial du Canada est mentionné parmi « les plus transparents et les plus libéraux au monde » dans la dernière version de l'examen des politiques commerciales pour le Canada réalisé par l'OMC en 2003.

Activité n° 2 — Enquête sur les questions économiques générales et saisines

Les enquêtes sur les questions économiques générales et les saisines sont des activités de consultation pour le Tribunal. Il s'agit d'enquêtes de sauvegarde, d'enquêtes sur des questions économiques générales renvoyées par le gouvernement et de questions tarifaires renvoyées par le ministre des Finances. Le Tribunal s'efforce de faire des recommandations qui sont justes et impartiales, et qui sont publiées en temps opportun.

Ressources financières
(en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
210	909	883

Ressources humaines (ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
2	8	-6

Les résultats de rendement clés obtenus ressemblent à ceux qui sont décrits ci-dessous.

- **Les rapports du Tribunal ont été publiés dans les délais législatifs ou ordonnés par le gouvernement.** Les décisions du Tribunal portant sur des renvois sur des questions tarifaires et économiques ainsi que sur les enquêtes de sauvegarde sont assujetties à des délais ordonnés par le gouvernement. En 2004-2005, un rapport sur ces deux domaines du mandat du Tribunal a été diffusé. Il a été publié dans le délai ordonné par le gouvernement.
- **Aucun appel n'a été interjeté au sujet de décisions et de recommandations du Tribunal à l'égard d'enquêtes sur des questions économiques générales et de saisines.** Le nombre de décisions qui ont été portées en appel et qui sont confirmées, c.-à-d. que la demande est rejetée ou abandonnée par les organismes d'appel, est un indice du bien-fondé des décisions et des recommandations du Tribunal. Aucun appel du genre n'a été interjeté.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation

Le Tribunal est un organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome, qui mène des enquêtes et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

En vertu de la *Loi sur le TCCE*, il se compose au maximum de neuf membres à temps plein, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Le président est le premier dirigeant et est responsable de l'affectation des membres aux dossiers et de la gestion de la charge de travail et des ressources du Tribunal.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif permanent composé de 87 personnes. Voici ses principaux agents :

- le **secrétaire**, responsable des relations avec le public et les parties, des fonctions de greffier du Tribunal, des tâches de révision et de traduction des décisions du Tribunal, ainsi que des relations avec d'autres ministères et gouvernements;
- le **directeur général de la Recherche**, responsable de la recherche dans le cadre des enquêtes, de l'analyse économique et financière des entreprises et des branches de production, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels portant sur n'importe quel aspect de la procédure de passation de marchés publics ainsi que de la recherche des faits nécessaires aux enquêtes du Tribunal;
- l'**avocat général**, responsable de la prestation de services juridiques aux membres et au personnel du Tribunal;
- le **directeur, Services de gestion**, responsable des services de gestion, comme la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la technologie de l'information, la gestion du matériel, les locaux et les services administratifs, la sécurité ainsi que des relations avec les organismes centraux sur toutes les questions se rapportant à la politique et aux procédures administratives.

Organigramme

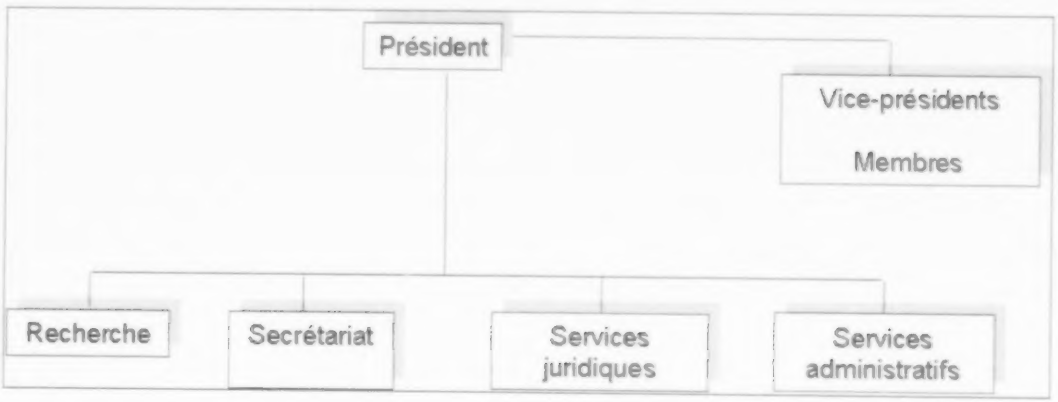

Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les équivalents temps plein)

(en milliers de dollars)	2002-2003 Réelles	2003-2004 Réelles	2004-2005 Budget principal	2004-2005 Dépenses prévues	2004-2005 Total des autorisations	2004-2005 Réelles
Règlement des affaires liées au commerce	9 232	9 054	9 605	9 605	9 186	9 185
Enquêtes sur des questions économiques générales et saisines	894	270	210	210	909	883
Total	**10 126**	**9 324**	**9 815**	**9 815**	**10 095**	**10 068**

Total	10 126	9 324	9 815	9 815	10 095	10 068
Moins : revenus non disponibles	(2)	-	-	-	-	-
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	2 149	2 293	-	2 389	-	2 372
Coût net pour le ministère	**12 273**	**11 617**	**9 815**	**12 204**	**10 095**	**12 440**

Équivalents temps plein	**90**	**87**	**94**	**94**	**94**	**84**

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités (ou par activité de programme) (en milliers de dollars)

2004-2005								
	Budgétaire						Plus : Non budgétaire	
Activité de programme	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	Total
Règlement des affaires liées au commerce								
Budget principal des dépenses	9 605			9 605		9 605		9 605
Dépenses prévues	*9 605*			*9 605*		*9 605*		*9 605*
Autorisations totales	9 186			9 186		9 186		9 186
Dépenses réelles	*9 185*			*9 185*		*9 185*		*9 185*
Enquêtes sur des questions économiques générales et saisines								
Budget principal des dépenses	210			210		210		210
Dépenses prévues	*210*			*210*		*210*		*210*
Autorisations totales	909			909		909		909
Dépenses réelles	*883*			*883*		*883*		*883*

Tableau 3 : Postes votés et législatifs (en milliers de dollars)

2004-2005					
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
25	Dépenses de fonctionnement	8 333	8 333	8 820	8 796
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	1 482	1 482	1 272	1 272
(S)	Produit de ventes de biens excédentaires d'État	-	-	3	-
	Total	**9 815**	**9 815**	**10 095**	**10 068**

Tableau 4: Coût net pour le ministère

(en milliers de dollars)	2004-2005
Dépenses réelles	10 068
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 837
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	535
Coût net pour le ministère en 2004-2005	**12 440**

Tableau 5 : Besoins en ressources par direction (en milliers de dollars)

	2004-2005		
Organisation	**Règlement des affaires liées au commerce**	**Enquêtes sur des questions économiques générales et saisines**	**Total**
Bureau du président			
Budget principal des dépenses	1 453	15	1 468
Dépenses prévues	1 453	15	1 468
Autorisations totales	*1 312*	*10*	*1 322*
Dépenses réelles	1 323	14	1 337
Secrétariat			
Budget principal des dépenses	1 857	6	1 863
Dépenses prévues	1 857	6	1 863
Autorisations totales	*1 817*	*71*	*1 888*
Dépenses réelles	1 778	72	1 850
Recherche			
Budget principal des dépenses	3 236	146	3 382
Dépenses prévues	3 236	146	3 382
Autorisations totales	*2 927*	*707*	*3 634*
Dépenses réelles	2 890	659	3 549
Services juridiques			
Budget principal des dépenses	868	8	876
Dépenses prévues	868	8	876
Autorisations totales	*808*	*20*	*828*
Dépenses réelles	854	26	880
Services de gestion			
Budget principal des dépenses	2 191	35	2 226
Dépenses prévues	2 191	35	2 226
Autorisations totales	*2 322*	*101*	*2 423*
Dépenses réelles	2 340	112	2 452

Personne-ressource pouvant fournir d'autres renseignements et de l'information sur le site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
15e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : (613) 993-3595
Télécopieur : (613) 998-1322
Courrier électronique : secretaire@tcce-citt.gc.ca

Site Web du Tribunal : www.tcce-citt.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e supp.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e supp.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre	L.R.C. 1985 (3e supp.), c. 12
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S. /89-35
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S. /93-602
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S. /91-499

Rapports législatifs et du Tribunal

Rapports annuels

- De 1989-1990 à 2004-2005
- Saisine sur le textiles — Rapport de situation annuel (incorporé au Rapport annuel du TCCE à compter de l'exercice 2002-2003.)

Guides

- Guide du mécanisme d'examen des marchés publics
- Enquête de sauvegarde — désorganisation du marché. Importations en provenance de Chine. Guide de la partie plaignante
- Enquête de sauvegarde — détournement des échanges. Importations en provenance de Chine. Guide de la partie plaignante
- Guide de la saisine sur les textiles

Brochures

- Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur
- Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la LMSI
- Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement
- Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires
- Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes
- Information sur l'examen des marchés publics
- Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles